Le BULLETIN

DU BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR

Numéro mensuel 12 | Novembre 2019

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

GROUPE AFRIQUE II

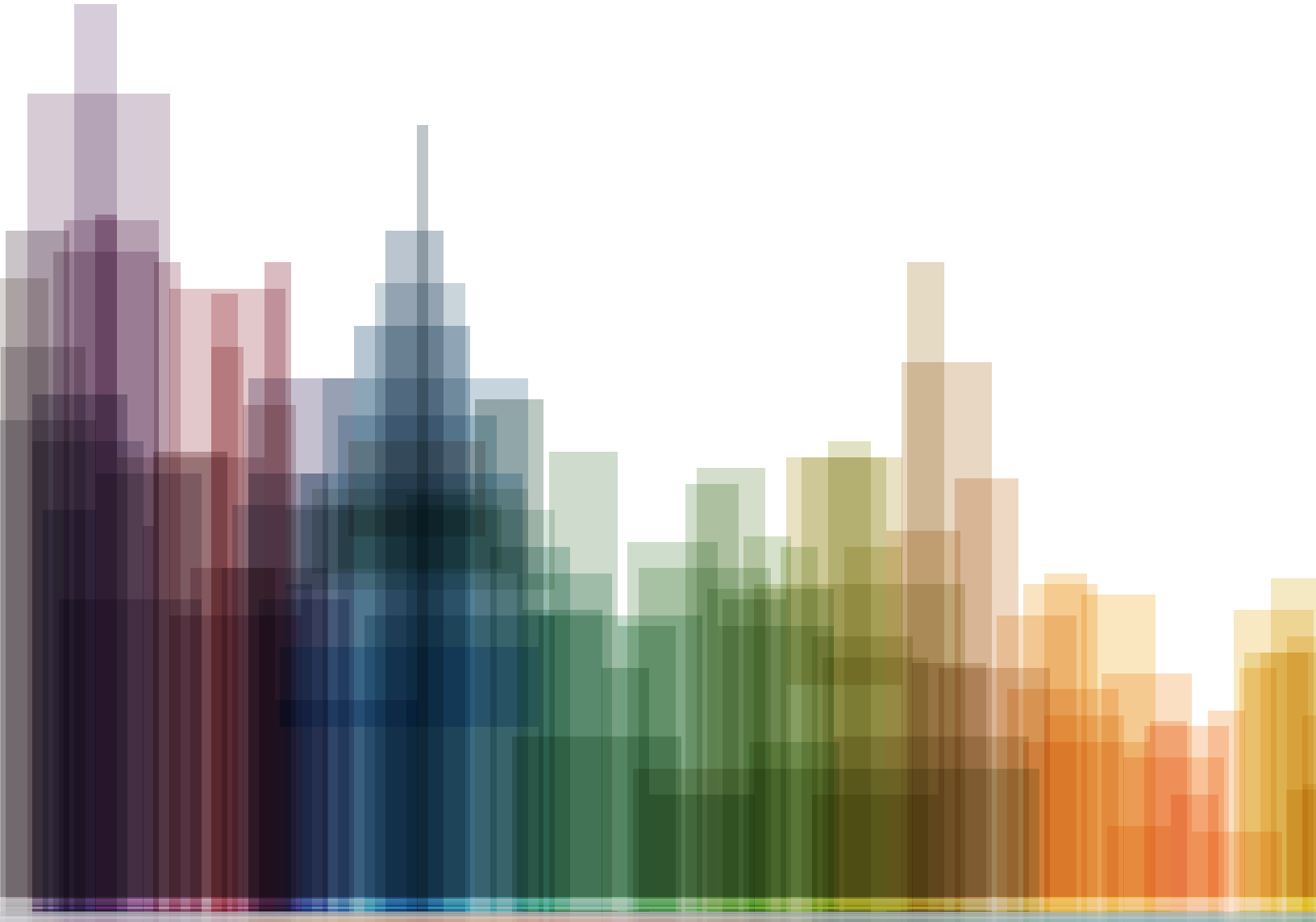

LE GROUPE AFRIQUE II comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, Cabo Verde, la République Centrafricaine, le Tchad, les Comores, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, l'Île Maurice, le Niger, São Tomé & Príncipe, le Sénégal, le Togo.

BULLETIN MENSUEL DU BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR DU GROUPE AFRIQUE II (EDS13)

Rédaction : Bureau de l'Administrateur (EDS13)
Édition : Bureau de l'Administrateur (EDS13)
Conception graphique : GCS, Creative Services, Groupe de la Banque mondiale. Illustration © iStock/shuoshu.
Impression : Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC.

Pour toute contribution ou suggestion, veuillez contacter Abdoul Karim OURO SAMAH,
aallassan@worldbank.org, tél. : +1 (202) 458 1158 | fax : +1 (202) 522 1585.

Ce bulletin mensuel est aussi disponible sur le site web du Bureau de l'Administrateur, à l'adresse www.worldbank.org/eds13.

SOMMAIRE

Éditorial 1
Evaluation des politiques et des institutions nationales par la Banque mondiale : Comprendre le rapport 2018 2
Rapport Doing Business 2020 : Maintenir l'élan des réformes 4
Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2019 : une décennie de réformes 7
Réformes et développement en Afrique 10
Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) : 25 ans de promotion de l'état de droit économique en Afrique 12
Interview du Pr. Emmanuel Sibidi DARANKOUM Secrétaire Permanent de l'OHADA 19
Relations du Bureau avec nos pays 21
- Forum de l'investissement de Cabo Verde à Boston 21
- Visite du Premier Ministre de Côte d'Ivoire à Washington 21
- Viste du Premier Ministre du Mali à Washington 23
- Réunion des Gouverneurs du Groupe Afrique II en marge des assemblées Annuelles 2019 24
- Visite d'un groupe d'Administrateurs de la Banque mondiale au Népal, au Bangladesh, et aux Maldives 26

Projets approuvés par le Conseil d'administration de la Banque mondiale 29

Jean-Claude TCHATCHOUANG

L'ÉDITORIAL

Réformes économiques et développement

Le Groupe de la Banque mondiale a publié le 24 octobre 2019 le Rapport Doing Business 2020. Les dix premiers pays africains les mieux classés sur les 190 pays évalués, sont l'Ile Maurice (13ème), le Rwanda (38ème), le Maroc (53ème), le Kenya (56ème), la Tunisie (78ème), l'Afrique du Sud (84ème), la Zambie (85ème), le Botswana (87ème), le Togo (97ème) et les Seychelles (100ème). Ce rapport confirme que le climat des affaires en Afrique s'améliore, bien que lentement. Parmi les 50 pays au monde ayant enregistré le plus de progrès cette année, figurent deux pays africains : le Togo, troisième derrière l'Arabie saoudite et la Jordanie, et le Nigeria classé en dixième position. Le présent numéro du Bulletin est consacré au Rapport Doing Business et au lien entre les réformes et le développement.

Lancé en 2002, le Rapport Doing Business évalue la réglementation des affaires et son application effective dans les économies mondiales. Le Rapport passe en revue douze domaines qui affectent la vie des entreprises : la création d'entreprise, l'obtention du permis de construire, l'accès à l'électricité, le titre de propriété, l'obtention du crédit, la protection des actionnaires minoritaires, le paiement des impôts, le commerce transfrontalier, le respect des contrats, le traitement de l'insolvabilité, l'emploi de salariés, et les contrats avec l'État.

L'attractivité de l'environnement des affaires est devenue un enjeu majeur de politique économique pour les pays en développement. Le nouveau contexte international, caractérisé par une concurrence accrue non seulement entre les entreprises, mais aussi les différents pays et les différentes régions impose aux gouvernements d'adopter des politiques de développement favorables aux investissements privés. La mondialisation, à travers la réduction des coûts de transport et de télécommunication facilite le déplacement des capitaux et des marchandises entre les pays et les continents. Par ce fait, les investissements ont tendance à s'orienter vers les pays ou les régions qui offrent des conditions d'implémentation optimales (infrastructures, mains d'œuvre qualifiées, technologies, législation, subventions, exonérions de charges sociales, etc.)

La quête pour l'amélioration du climat des affaires doit faire partie intégrante d'un programme de réformes structurelles plus vastes. Les réformes structurelles consistent, essentiellement, en des mesures qui modifient les composantes systémiques d'une économie, c'est-à-dire le cadre institutionnel et réglementaire dans lequel les entreprises et les individus exercent leurs activités. Elles visent à garantir la bonne santé d'une économie mieux à même d'atteindre son niveau de croissance potentielle de manière équilibrée.

Dans les années 90, pour encourager les pays à poursuivre des réformes, les partenaires au développement ont mis en place un nouvel instrument : l'appui budgétaire. Au fil des années, les appuis budgétaires ont fait la preuve de leur efficacité dans le soutien aux réformes des secteurs ciblés et l'élimination des obstacles au développement du secteur privé. Les appuis budgétaires de la Banque mondiale visent à aider les pays à atteindre une croissance durable et la réduction de la pauvreté grâce à un financement du budget général non affecté qui soutient les politiques et les institutions économiques et sectorielles des pays. Les appuis budgétaires contribuent à améliorer les incitations à la participation du secteur privé sur les marchés sectoriels (agriculture, énergie, infrastructures, TIC, tourisme, habitat etc.) par une transparence accrue, et un renforcement de la gouvernance et de l'obligation de rendre compte.

C'est pourquoi, à travers le plan stratégique mis en place pour orienter mon mandat, j'ai décidé, entre autres, d'engager la Banque mondiale à accroitre la part des appuis budgétaires qui à l'heure actuelle ne représentent que moins de 15% des engagements de la Banque dans les pays IDA pour la porter à 30% qui est la moyenne dans les pays à revenu intermédiaire. En tandem notamment avec les autres Administrateurs africains, nous avons aussi réussi à convaincre la Banque mondiale de la nécessité de promouvoir les appuis budgétaires régionaux qui devraient traiter des réformes et des politiques visant à éliminer les obstacles réglementaires, tarifaires et non tarifaires, indispensables à l'accélération de l'intégration régionale.

Bonne lecture.

EVALUATION DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS NATIONALES PAR LA BANQUE MONDIALE : COMPRENDRE LE RAPPORT 2018

En 2018, la qualité des politiques publiques et des cadres institutionnels des pays les plus pauvres d'Afrique s'est peu, voire pas du tout, améliorée en moyenne : c'est une des conclusions de l'Évaluation annuelle des politiques et institutions nationales (Country policy and institutional assessment ou CPIA) publiée le 31 juillet par la Banque mondiale.

Le CPIA est un outil de diagnostic pour mesurer la qualité des institutions et politiques publiques dans un pays. Et cet indice, s'il est amélioré, permet au pays de bénéficier d'une allocation plus importante des ressources de l'Association internationale de développement (IDA).

La note CPIA moyenne attribuée aux 38 pays africains remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier des ressources de l'IDA est restée inchangée en 2018 à 3,1 sur une échelle allant de 0 à 6. La politique sociale s'est certes améliorée dans certains domaines, mais la gestion macroéconomique s'est détériorée. Le contexte actuel en matière de primauté du droit, de redevabilité et transparence ainsi qu'en ce qui concerne la qualité des administrations publiques est toujours un obstacle à une utilisation efficiente des ressources publiques au sein du continent.

Le rapport CPIA de cette année sur l'Afrique examine plus attentivement la question de la gestion de la dette. En 2018, en effet, le montant de la dette publique par rapport au PIB a atteint environ 54,9 % du PIB, soit une hausse de 18,5 points de pourcentage depuis 2013. Dans le même temps, la proportion d'obligations libellées en devises dans l'ensemble de la dette extérieure s'est accrue de 10 %, tandis que la proportion de l'endettement envers des créanciers commerciaux et extérieurs au Club de Paris a augmenté de cinq points depuis 2010 et les émissions d'obligations souveraines ont fortement progressé.

« Certains pays africains risquent d'hypothéquer l'avenir de leur population en privilégiant la consommation immédiate », avertit Albert Zeufack, économiste en chef pour l'Afrique à la Banque mondiale. « Lorsque les pays consacrent la majeure partie de leurs recettes au service de la dette, une quantité moindre de ressources est disponible pour l'éducation, la santé et d'autres services essentiels pour les habitants. Le progrès est alors stoppé net dans son élan. »

Combinés, la hausse des niveaux d'endettement et le glissement de la dette extérieure vers des sources de financement plus risquées, plus coûteuses et reposant davantage sur le marché ont sensiblement accru la vulnérabilité des pays IDA d'Afrique subsaharienne vis-à-vis de l'endettement. Le rapport recommande à ces pays d'améliorer leurs capacités et systèmes de gestion de la dette.

Cela contribuerait à accroître la transparence et à stabiliser l'économie à long terme.

Avec une note de 4.0, le Rwanda continue d'occuper la première place au classement CPIA tant en Afrique que dans le monde. Sur le continent, il est suivi par Cabo Verde (3,8) et le Kenya, le Sénégal et l'Ouganda (tous trois notés 3,7). Le Soudan du Sud reste le pays le plus mal noté (1,5) au classement CPIA.

Les pays fragiles d'Afrique subsaharienne ont légèrement amélioré leurs résultats dans les domaines de l'égalité hommes–femmes, du développement humain et de la stabilité environnementale. Ces progrès sont de bon augure pour la capacité de ces pays à s'attaquer aux facteurs de conflit et d'exclusion. En fait, les pays africains fragiles ont réalisé de meilleurs résultats en matière d'inclusion sociale que les pays fragiles d'autres régions du monde. La performance des pays africains IDA non fragiles est équivalente à celle des pays de même statut situés dans d'autres régions du monde, sauf — exception notable — en ce qui concerne les politiques d'inclusion sociale, où ils ont obtenu de moins bons résultats notamment en matière d'égalité des sexes.

Source : Base de données de la CPIA.

« Traditionnellement, l'amélioration de l'inclusion sociale et de la prestation de services a été un facteur crucial pour que les pays sortent de leur situation de fragilité, donc même quelques modestes pas en avant ont leur importance », estime Gerard Kambou, économiste senior et principal auteur du rapport CPIA. « Les pays africains, fragiles ou non, doivent continuer de se concentrer sur les questions de genre, d'éducation, de santé, de climat et de gouvernance parallèlement à la gestion macroéconomique s'ils veulent réaliser des progrès réels et durables ».

Le rapport recommande aux pays IDA d'Afrique de considérer trois domaines qui requièrent une attention immédiate dans la conduite des réformes.

Premièrement, la qualité de la gestion de la dette doit être renforcée.

L'accumulation de la dette publique s'est poursuivie dans le contexte de faiblesse des systèmes de gestion de la dette. Il faut mettre en œuvre des améliorations nécessaires en matière d'efficacité dans la gestion de la dette. Le nombre de pays IDA présentant un risque élevé de surendettement ou en surendettement a encore augmenté en 2018. Une forte capacité de gestion de la dette peut améliorer la transparence de la dette, minimiser les passifs éventuels, rendre les cadres budgétaires plus favorables aux politiques anticycliques efficaces et atténuer les pressions qui conduisent à une accumulation rapide de la dette. À terme, une meilleure gestion de la dette contribuerait à renforcer la stabilité macroéconomique.

Deuxièmement, les réformes de la réglementation des affaires doivent s'accélérer pour appuyer le développement du secteur privé et la création d'emplois.

En raison de la lenteur des réformes, les pays IDA d'Afrique subsaharienne ne convergent pas vers les meilleures performances réglementaires dans certains domaines essentiels pour le développement du secteur privé, y compris notamment l'approvisionnement en électricité. Le coût moyen pour obtenir un branchement électrique reste prohibitif dans de nombreux pays.

Troisièmement, des efforts plus importants sont nécessaires pour améliorer la mobilisation des recettes internes.

Dans de nombreux pays, le rendement du système d'imposition interne a diminué, du fait des exonérations généralisées qui ont réduit l'assiette fiscale en raison de la faible capacité douanière et du faible civisme des contribuables. La suppression des exonérations fiscales et l'amélioration de l'efficacité des systèmes fiscaux actuels pourraient générer davantage de recettes pour les pays, lesquels pourraient ainsi financer les investissements dans le capital humain et les infrastructures et assurer la viabilité de leurs dettes. Il demeure crucial de faire respecter la loi, ce qui peut protéger efficacement les droits de propriété.

DOING BUSINESS 2020 : MAINTENIR L'ELAN DES REFORMES

La réglementation de l'activité économique a vocation à protéger les travailleurs, la sécurité publique, les entreprises et les investissements. Néanmoins, une réglementation inefficace ou inadéquate peut étouffer l'activité entrepreneuriale et la croissance des entreprises. Par exemple, alors que 10 heures suffisent à Singapour pour effectuer les formalités d'exportation par transport maritime, il faut y consacrer plus de 200 heures au Cameroun et en Côte d'Ivoire. Et le coût de ces démarches dans les ports du Gabon s'élève en moyenne à plus de 1 600 dollars, contre seulement un peu plus de 300 dollars à Maurice.

Les pesanteurs réglementaires risquent de faire sortir du périmètre de contrôle des organismes de surveillance et du fisc les entreprises tentées par l'ombre du secteur informel ou par une délocalisation dans des pays où le climat des affaires est plus favorable. En outre, les investisseurs étrangers risquent d'éviter les pays où la réglementation entrave la croissance de l'activité économique.

De plus, une bureaucratie tatillonne n'étouffe pas seulement les entrepreneurs et les investisseurs : elle peut aussi miner la capacité d'une économie à croître de manière durable. La liberté d'entreprendre va de pair avec le développement économique et le dynamisme du secteur privé, soit deux conditions essentielles à l'élimination de la pauvreté et à la recherche d'une prospérité partagée.

Le rapport Doing Business 2020 analyse les réglementations de 190 économies dans 12 domaines afin d'évaluer le climat des affaires à travers le monde. Dix de ces indicateurs sont pris en compte pour attribuer à chaque économie une note sur la facilité de faire des affaires. Il s'agit de la 17e édition d'une étude qui a incité les gouvernements du monde entier à entreprendre des réformes destinées à améliorer le cadre d'activité des entreprises, avec en ligne de mire une croissance économique durable.

Le rapport se penche sur les règles qui affectent la vie d'une entreprise de sa naissance à sa liquidation : création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention d'un prêt, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité.

Les économies où l'environnement des affaires est le meilleur

Selon l'étude, les dix économies du monde les plus performantes du point de vue de la facilité de faire des affaires sont la Nouvelle-Zélande (avec un score de 86,8 sur 100), Singapour (86,2), la RAS de Hong Kong en Chine (85,3), le Danemark (85,3), la République de Corée (84), les États-Unis (84), la Géorgie (83,7), le Royaume-Uni (83,5), la Norvège (82,6) et la Suède (82).

Les économies qui obtiennent les meilleurs résultats ont plusieurs caractéristiques en commun, notamment l'utilisation généralisée de systèmes électroniques. Les 20 premières économies du classement se sont toutes dotées de systèmes en ligne pour la constitution d'une société, la déclaration des revenus et les procédures liées aux transferts de propriété. En outre, 11 d'entre elles disposent de systèmes numérisés de gestion des permis de construire.

Ces économies possèdent en général un cadre réglementaire solide, associé à un degré élevé de transparence.

Les économies où l'environnement des affaires s'est le plus amélioré cette année

Le rapport classe également les pays en fonction de la progression de leur climat des affaires. Doing Business 2020 constate ainsi que les dix économies qui se sont le plus améliorées dans ce domaine sont l'Arabie saoudite, la Jordanie, le Togo, Bahreïn, le Tadjikistan, le Pakistan, le Koweït, la Chine, l'Inde et le Nigéria.

L'Arabie saoudite a créé un guichet unique pour la constitution d'une société et supprimé l'obligation pour les femmes mariées de fournir des documents supplémentaires lorsqu'elles demandent une carte d'identité. Le pays a également rationalisé et fusionné les processus de pré-immatriculation et de post-immatriculation.

Avec trois réformes, la Jordanie se classe pour la première fois parmi les principales économies réformatrices. Le pays a renforcé l'accès au crédit en introduisant une nouvelle loi sur les transactions sécurisées, en modifiant la loi sur l'insolvabilité et en mettant en place un registre des garanties unifié, moderne et sur déclaration. En outre, la Jordanie a facilité le paiement des impôts en instaurant la déclaration et le versement en ligne des taxes sur le travail et d'autres contributions obligatoires.

Avec trois réformes de sa réglementation, le Togo figure dans le top 10 des pays les plus réformateurs pour la deuxième année consécutive, et pour la troisième fois en cinq ans. Les autorités ont aboli l'obligation de légalisation devant notaire des statuts d'une société et réduit le délai d'immatriculation d'une entreprise. Elles ont également simplifié le mécanisme d'obtention d'un permis de construire, facilité le raccordement au réseau électrique ainsi que les processus d'enregistrement des propriétés foncières et d'obtention de prêts.

Voici un aperçu des réformes entreprises dans les autres économies qui ont le plus progressé :

- Le Bahreïn a facilité l'accès à l'électricité : il est désormais plus rapide et moins cher d'être raccordé au réseau et la fourniture d'électricité est plus fiable ;
- le Pakistan a facilité l'enregistrement des biens en accélérant et en simplifiant l'enregistrement des actes de propriété et en améliorant la transparence du système d'administration foncière ;
- le Tadjikistan a favorisé l'accès au crédit avec le lancement d'un registre des garanties unifié, moderne et sur déclaration ;
- Le Koweït a renforcé la protection des investisseurs minoritaires en instaurant un préavis de 21 jours pour convoquer les assemblées générales ;
- La Chine a simplifié le paiement de l'impôt en mettant en œuvre un traitement prioritaire pour définir les taux d'imposition du bénéfice des petites entreprises et des sociétés aux profits très restreints, entre autres mesures ;
- L'Inde a facilité le commerce transfrontalier en réduisant les coûts et les délais associés aux formalités et à la documentation nécessaire ;
- Le Nigéria a facilité l'exécution des contrats en améliorant la qualité des procédures judiciaires.

Des réformes plus ou moins nombreuses dans toutes les régions

En un an, 115 économies du monde ont engagé au total 294 réformes de nature à améliorer l'environnement des affaires.

La région Moyen-Orient et Afrique du Nord est parmi les plus performantes, avec 57 réformes réglementaires permettant de faciliter l'activité des entreprises. Les pays du Golfe, particulièrement actifs, ont mis en œuvre 35 mesures. Par ailleurs, quatre économies de la région sont parmi les dix plus réformatrices du monde. Ainsi, l'obtention d'un permis de construire dans la région prend en moyenne 28 jours de moins que dans les pays à revenu élevé de l'OCDE. Les domaines dans lesquels les évolutions réglementaires ont été les plus marquées sont le raccordement à l'électricité et le traitement des permis de construire. Toutefois, obtenir un crédit est toujours plus difficile au Moyen-Orient et en Afrique du Nord que partout ailleurs dans le monde. En outre, les obstacles auxquels se heurtent les femmes souhaitant créer une entreprise sont généralisés dans la région.

Les économies d'Europe et d'Asie centrale ont encore accéléré une dynamique déjà soutenue, avec l'adoption de 56 réformes destinées à améliorer le climat des affaires. Parmi les 20 économies figurant en tête du classement sur la facilité de faire des affaires, deux sont situées dans la région Europe et Asie centrale : la Géorgie (7e) et la Macédoine du Nord (17e). La région a engagé neuf réformes dans le domaine du paiement des impôts et 22 pays ont mis en place des systèmes de

déclaration en ligne des revenus depuis le lancement de l'étude Doing Business. En outre, six réformes portant sur l'exécution des contrats ont été mises en œuvre. Les économies de la région se distinguent aussi par la facilité d'enregistrement des biens fonciers : les coûts de transfert de propriété y sont en moyenne inférieurs à ceux des économies à revenu élevé de l'OCDE.

L'élan des réformes s'est maintenu dans nombre de pays d'Asie du Sud, l'Inde et le Pakistan se classant ainsi parmi les pays les plus réformateurs. L'Inde a procédé à quatre réformes, notamment pour faciliter l'obtention d'un permis de construire, et le Pakistan a engagé six réformes, dont l'amélioration de l'accès à l'électricité. Toutefois, l'Afghanistan, le Bhoutan, les Maldives et le Sri Lanka n'ont introduit aucune réforme réglementaire. Le règlement d'un différend commercial dans la région prend en moyenne près de deux fois plus de temps que dans les économies à revenu élevé de l'OCDE.

Si le climat des affaires est relativement favorable dans la plupart des pays d'Asie de l'Est et du Pacifique, le rythme des réformes s'est ralenti par rapport aux années précédentes. En effet, moins de la moitié des économies de la région (12 sur 25) ont fait évoluer leur réglementation. Il n'en reste pas moins que l'Asie de l'Est et Pacifique compte cinq économies parmi le top 25 du classement : Singapour (2e), RAS de Hong Kong en Chine (3e), Malaisie (12e), Taïwan en Chine (15e) et Thaïlande (21e). Classée au 31e rang, la Chine a gagné plusieurs places et figure pour la deuxième année consécutive dans le top 10 des pays qui ont le plus progressé.

Les 16 économies des Caraïbes ont réalisé un nombre record de 19 réformes, et 11 d'entre elles ont amélioré leur climat des affaires, principalement grâce à des mesures facilitant la création d'entreprise, le raccordement à l'électricité, le paiement des impôts et l'exécution des contrats.

LE CLASSEMENT DES PAYS DE NOTRE CIRCONSCRIPTION

Pays	Classement Mondial	Classement au niveau du groupe	Démarrage d'une entreprise	Traitement des permis de construire	Obtenir de l'électricité	Enregistrement d'une propriété	Obtenir du crédit	Protéger les investisseurs - minoritaires	Payer des impôts	Commerce transfrontalier	Exécution des contrats	Régler l'insolvabilité
Maurice	13	1	2	1	1	2	9	3	1	4	1	1
Togo	97	7	1	23	7	3	6	16	38	19	28	10
Côte d'Ivoire	110	11	3	34	19	15	6	16	17	30	12	8
Senegal	123	16	10	25	11	19	9	13	32	22	25	11
Niger	132	18	8	42	25	18	6	16	34	17	18	17
Cabo Verde	137	19	22	3	21	5	28	38	10	9	4	38
Mali	148	23	24	26	26	27	31	16	37	7	34	13
Benin	149	24	11	8	37	21	31	16	35	10	35	14
Burkina Faso	151	25	15	10	42	28	31	16	27	15	36	15
Mauritanie	152	26	6	17	30	10	22	26	39	23	3	38
Guinea	156	28	23	20	20	20	31	32	44	34	21	20
Comores	160	30	33	13	16	16	22	32	33	13	44	38
Madagascar	161	31	13	44	45	36	22	23	20	21	26	28
Burundi	166	33	5	36	43	9	42	24	23	35	33	30
Cameroon	167	34	17	35	15	44	13	31	42	46	37	25
Gabon	169	35	16	29	28	40	22	38	43	36	45	26
São Tomé et Príncipe	170	36	29	18	13	41	39	44	22	16	47	38
Guinea-Bissau	174	38	35	41	41	23	31	13	28	25	40	38
Guinea Equatorial	178	41	45	37	22	35	22	32	40	39	15	38
Congo, Rep.	180	42	43	27	38	43	22	32	45	43	32	21
Chad	182	43	47	40	39	22	31	38	47	37	31	34
Rep. Dem. Congo	183	44	7	31	36	34	31	42	41	47	43	38
Repubilque Centre Africaine	184	45	44	45	44	39	28	32	46	31	46	34

L'Amérique latine affiche des performances inférieures à celles des autres régions du monde. Aucun pays ne figure dans la liste des 10 principaux réformateurs depuis deux ans et aucune économie d'Amérique latine ne se classe parmi les 50 premiers pays du monde pour la facilité de faire des affaires. Le Mexique, qui reste l'économie la mieux classée (au 60e rang), n'a pas introduit d'amélioration majeure dans l'environnement des affaires pour la seconde année d'affilée. Quelques pays d'Amérique latine se distinguent cependant. La Colombie a mis en œuvre 37 réformes au total depuis 2005 et continue d'être le pays le plus réformateur de la région. Classé au 67e rang mondial, le pays a engagé trois réformes majeures au cours de la période de 12 mois se terminant le 1er mai.

De l'intérêt de réformer

Depuis le lancement de l'étude Doing Business il y a 17 ans, 178 économies ont mis en œuvre 722 reformes portant sur la création d'entreprise et la réduction ou l'élimination des barrières à l'entrée sur le marché. En dépit de ces améliorations, il subsiste cependant des écarts considérables entre économies développées et en développement pour la plupart des indicateurs mesurés.

Pourtant, les bénéfices des réformes sont évidents. Dans les pays qui obtiennent de bons résultats selon les indicateurs de Doing Business, les entreprises sont bien plus dynamiques, ce qui permet de créer de meilleurs emplois et d'augmenter les recettes publiques comme les revenus. En revanche, là où des procédures réglementaires longues et complexes entravent l'activité, la tentation peut être grande de recourir à la corruption pour faire avancer les démarches.

Les résultats de l'étude Doing Business 2020 viennent montrer que dans la quasi-totalité des économies du monde il est possible de simplifier les règles et d'accélérer les procédures pour faciliter les affaires, libérer l'esprit d'entreprise et permettre à l'activité économique d'atteindre son plein potentiel.

LES FEMMES, L'ENTREPRISE ET LE DROIT 2019 : UNE DECENNIE DE REFORMES

La La Banque mondiale produit depuis 2009, un rapport intitulé, « Les Femmes, l'Entreprise et le Droit ». Il s'agit d'une analyse des lois et règlements qui affectent les perspectives des femmes en tant qu'entrepreneurs et employées. Le rapport vise essentiellement à éclairer les discussions politiques et promouvoir la recherche sur la façon d'améliorer l'inclusion économique des femmes. Il met l'accent sur les progrès réalisés, tout en identifiant les domaines de réforme potentiels et les efforts restant à entreprendre.

L'édition de 2019, « Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2019: une décennie de réformes », met en exergue l'ampleur des différences de traitement juridique entre les sexes, la rapidité avec laquelle ces différences se sont réduites au fil des temps et les tendances régionales en matière de réforme.

L'analyse s'appuie sur un indice basé sur les décisions économiques prises par les femmes à différentes étapes de leur vie professionnelle, du premier emploi à la retraite dans 187 économies. L'évaluation couvre les dix dernières années et s'articule autour des huit domaines ou indicateurs suivants : Déplacements, Accès à l'emploi, Rémunération, Mariage, Maternité, Gestion d'entreprise, Gestion d'actifs et Prestations de retraite.

D'importants progrès ont été accomplis au niveau mondial au cours de la dernière décennie. L'indice mondial moyen est passée de 70,06 (2009) à 74,71 soit une augmentation de 4,65 points. Le score mondial moyen de 74,71, indique qu'une économie typique n'accorde aux femmes que les trois quarts des droits reconnus aux hommes dans les domaines mesurés. Le rapport montre que 131 économies ont réformé 274 lois et règlements afin d'accroître l'égalité des sexes, surtout celles protégeant les femmes contre le harcèlement sexuel au travail et la non-discrimination dans l'accès au crédit. Enfin, la Belgique, le Danemark, la France, la Lettonie, le Luxembourg et la Suède obtiennent un score de 100 à l'indice , indiquant que les lois dans ces pays accordent les mêmes droits aux femmes et aux hommes dans les domaines évalués.

Les pays de l'Afrique subsaharienne ont enregistré le plus de réformes en faveur de l'égalité des sexes. Quatre des pays du groupe Afrique II figurent parmi les principales économies réformatrices dans le monde. Il s'agit de la République démocratique du Congo, de la Guinée, de l'Ile Maurice et de São Tomé-et-Príncipe. Plus de la moitié des réformes menées en Afrique subsaharienne concernent les indicateurs sur l'Accès à l'emploi et le Mariage et les reformes les plus importantes ont porté sur les mesures législatives contre le harcèlement sexuel au travail et contre la violence domestique

- La République démocratique du Congo a connu la plus forte amélioration et a vu son score passer de 42,50 à 70 en 2017, soit une progression 27,50 points en dix ans. Cette amélioration provient entre autres de la mise en œuvre des réformes permettant aux femmes mariées d'immatriculer une entreprise, d'ouvrir un compte bancaire, de signer des contrats, d'obtenir un emploi et de choisir leur lieu de résidence au même titre que les hommes.

- Le score de la Guinée s'est amélioré de 18.75 points, passant de 49.38 à 68.13. Les reformes en ont essentiellement porté sur les indicateurs relatifs au Mariage, la Rémunération et l' Accès à l'emploi, notamment, l'adoption des lois contre la violence domestique, l'instauration d'une rémunération égale pour un travail de valeur égale, l'abolition des restrictions contre le travail de nuit des femmes restrictions ainsi que celles imposées aux femmes occupant des emplois jugés dangereux, pénibles ou moralement inappropriés.

- Quant à Sao Tomé-et-Príncipe, l'augmentation du score de 18,13 points (de 58.75 à 76.88) provient de l'amélioration de situation relative à l'indicateur Mariage, notamment, l'Accès à l'emploi et la Prestations de retraite. Il s'agit principalement de l'adoption d'une loi sur la violence domestique, le harcèlement sexuel au travail, assortie de sanctions pénales, et la fixation d'un âge identique pour le droit à une pension de retraite à taux plein et de la retraite obligatoire.

- Maurice a entreprise d'importante reformes dans les domaines de l' Accès à l'emploi, la Maternité, la Rémunération et la Gestion d'entreprise, ayant permis le passage du score de 75 (2009) à 91.88(2018). Il s'agit notamment de l'instauration des recours civils contre le harcèlement sexuel au travail, l'interdiction du licenciement des travailleuses enceintes, l'institution d'un congé de paternité payé et l'interdiction de la discrimination sexuelle dans l'accès au crédit.

Classement des pays du groupe Afrique II

	SCORE WBL 2019	DÉPLACEMENTS	ACCÈS À L'EMPLOI	RÉMUNÉRATION	MARIAGE	MATERNITÉ	GESTION D'ENTREPRISE	GESTION D'ACTIFS	PRESTATIONS DE RETRAITE
Maurice	91.88	100	100	100	100	60	100	100	75
Cabo Verde	86.25	100	100	75	100	40	100	100	75
Togo	84.38	100	100	100	60	60	75	80	100
Côte d'Ivoire	78.13	100	100	50	60	80	75	60	100
Burkina Faso	76.88	75	100	25	60	80	75	100	100
Sao Tomé & Principe	76.88	100	100	0	100	40	75	100	100
Benin	74.38	50	100	50	80	60	75	80	100
Madagascar	71.88	75	100	25	60	40	75	100	100
République Centrafricaine	71.25	75	75	25	80	40	75	100	100
Congo, Rep. Dém	70	100	100	50	40	60	100	60	50
Guinée	68.13	75	75	75	20	40	100	60	100
Chad	66.25	75	75	50	40	80	50	60	100
Guinée Equatoriale	66.25	75	50	100	60	60	50	60	75
Sénégal	63.75	75	75	25	60	60	75	40	100
Djibouti	59.38	100	50	75	0	60	100	40	50
Comores	58.75	75	75	100	40	40	75	40	25
Gabon	58.13	50	75	50	20	60	50	60	100
Cameroun	56.88	50	50	25	40	80	50	60	100
Mali	54.38	50	25	25	20	60	75	80	100
Niger	53.13	75	75	50	20	60	50	20	75
Congo, Rep.	46.25	50	25	25	40	20	75	60	75
Mauritanie	41.88	100	25	25	0	40	75	20	50
Guinée-Bissau	36.25	75	25	0	60	20	25	60	25

REFORMES ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE

D'après le biannuel Africa's Pulse d'octobre 2019 publié par la Région Afrique de la Banque mondiale, la performance économique de l'Afrique subsaharienne est restée morose, entravée par l'incertitude persistance de l'économie mondiale et la lenteur des réformes visant à renforcer la résilience des pays. La croissance du continent devrait atteindre 2,6% en 2019 contre 2,5% en 2018.

Pour augmenter la croissance en Afrique, il est urgent d'accélérer les réformes structurelles. Ces réformes structurelles consistent, essentiellement, en des mesures qui modifient les composantes systémiques d'une économie, c'est-à-dire le cadre institutionnel et réglementaire dans lequel les entreprises et les individus exercent leurs activités. Elles visent à garantir la bonne santé d'une économie mieux à même d'atteindre son niveau de croissance potentielle de manière équilibrée.

Les réformes structurelles agissent sur l'offre de l'économie. Elles contribuent à accroître la productivité, l'investissement et l'emploi en réduisant les obstacles à une production de biens et services efficace (et juste). Il existe de nombreuses manières de réaliser cet objectif. Ainsi, des réglementations allant dans le sens d'une plus grande flexibilité des marchés du travail, d'une simplification des régimes fiscaux et d'un allégement de la bureaucratie sont de nature à améliorer l'environnement économique des entreprises, favorisant leurs activités et éclairant leurs perspectives d'avenir. Les ménages bénéficient dès lors de produits moins chers (et de meilleure qualité) et peuvent par conséquent acquérir davantage de biens et services.

Les réformes, comme celles qui encouragent l'innovation dans des domaines clés, peuvent aussi cibler des secteurs particuliers. La croissance, toutefois, doit être équilibrée, des critères d'équité et d'inclusion sociales devant par conséquent également être pris en considération. Des réformes facilitant l'accès à l'éducation ou réduisant l'évasion fiscale et la corruption contribueraient de fait à soutenir la croissance économique tout en favorisant l'équité sociale.

Compte tenu de la situation actuelle dans le continent, quelles réformes sont nécessaires pour parvenir à une croissance plus dynamique et durable dans les années à venir ? À l'évidence, chaque pays d'Afrique subsaharienne devra élaborer une stratégie adaptée à sa situation particulière. Sur la base de l'expérience et de la recherche, il apparait que le programme de réformes de l'Afrique doit se concentrer sur les éléments suivants.

- Encourager le développement du secteur privé en tant que principal moteur de la croissance. Comme cela a été établi dans un certain nombre d'études empiriques, l'investissement privé a un impact beaucoup plus important sur la croissance que l'investissement public ; mais la croissance de l'investissement privé, tant national qu'étranger, en Afrique subsaharienne est freinée par les coûts de transaction élevés et les grandes incertitudes perçues sur les activités commerciales sur le continent. Il est donc essentiel de promouvoir un environnement favorable aux investissements privés, un environnement qui crée la confiance dans la durabilité des politiques macroéconomiques appropriées. S'assurer que l'infrastructure nécessaire et la main-d'œuvre qualifiée sont disponibles ; et crée et maintenir un cadre réglementaire et un système judiciaire transparents, impartiaux et efficaces qui protègent les droits de propriété et assurent le respect des contrats.

- Promouvoir la bonne gouvernance. Dans la plupart des pays, cela nécessitera de redéfinir le rôle du secteur public en vue de dégager l'État des activités directement productives et commerciales et de renforcer plutôt ses fonctions essentielles, notamment la fourniture efficace de services publics essentiels et d'infrastructures de base. La plupart des gouvernements devront également aller de l'avant avec plus de détermination dans la restructuration et la privatisation des entreprises publiques afin de réduire les subventions budgétaires, d'élargir les possibilités d'activité du secteur privé et d'améliorer l'efficacité économique globale. De manière plus générale, ils devront garantir une transparence et une responsabilité complètes dans la gestion des ressources publiques, en remaniant les procédures de passation des marchés et en analysant les rapports d'audit des comptes budgétaires et autres comptes régulièrement publiés.

- Consolider la stabilité macroéconomique en continuant de mettre en œuvre des politiques budgétaires et monétaires saines, notamment des taux de change et des taux d'intérêt réalistes. L'assainissement des finances publiques sera essentiel, ce qui nécessitera notamment un renforcement des administrations fiscale et douanière et la réduction des dépenses non prioritaires afin de

générer davantage de ressources pour les dépenses sociales et de développement. De cette manière, les déficits budgétaires des gouvernements et les emprunts bancaires pourraient être encore réduits, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre au financement bancaire du secteur privé, facilitant la gestion monétaire et réduisant l'inflation.

- Accélérer la libéralisation des échanges pour renforcer la compétitivité des producteurs nationaux et accélérer l'intégration de l'Afrique subsaharienne dans l'économie mondiale. Bien que le processus de libéralisation du commerce ait progressé dans toute le continent, les régimes commerciaux sont toujours beaucoup plus complexes et restrictifs qu'ailleurs. Les taux de droits d'importation restent trop élevés et trop dispersés, en partie parce que les gouvernements sont très dépendants de cette source de recettes pour leur budget, mais aussi en raison de la prévalence d'exemptions accordées souvent de manière ad hoc. L'élimination de ces exemptions, de préférence dans le cadre de programmes de réforme fiscale à moyen terme, permettrait une réduction plus rapide des tarifs. L'objectif devrait être ici de mettre en place, dans un délai de trois à cinq ans, une structure tarifaire beaucoup plus simple et plus transparente, comportant seulement quelques taux allant de 0 à 20% et un tarif moyen d'environ 10%.

- Renforcer l'intégration économique. Dans diverses régions de l'Afrique subsaharienne, les gouvernements renforcent leur coopération économique et coordonnent leurs politiques dans le contexte des organisations régionales. Ces tendances devront être renforcées afin de faciliter la libéralisation des échanges aux niveaux régional et mondial. Une intégration régionale efficace permettrait à de nombreux pays de surmonter les obstacles liés à leur taille relativement petite, de réaliser de plus grandes économies d'échelle et d'accroître leur capacité à commercer à l'échelle mondiale. Cela fournirait également un cadre dans lequel les pays pourraient coopérer pour développer une infrastructure commune (dans les transports et les télécommunications, ainsi que dans les banques et les assurances), leur permettant ainsi de mieux participer au commerce mondial. En outre, les obligations découlant de l'appartenance à des groupes régionaux peuvent aider les pays à maintenir la dynamique de réforme dans des domaines difficiles, tels que l'harmonisation des codes d'investissement et des systèmes fiscaux, les réductions des droits d'importation, la rationalisation des systèmes de paiement, la restructuration du secteur financier et réforme du marché du travail. Plus généralement, les organisations régionales africaines devront encourager une libéralisation multilatérale du commerce non discriminatoire pour permettre à leurs membres de s'intégrer plus étroitement dans l'économie mondiale.

- Renforcer et approfondir la réforme du secteur financier. Bien que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne aient réalisé des progrès significatifs dans la restructuration du secteur financier, la plupart de leurs banques centrales ne disposent toujours pas de l'autonomie nécessaire ; les secteurs financiers sont maigres et ont du mal à mobiliser l'épargne intérieure et à attirer des capitaux privés étrangers ; les institutions bancaires sont fragiles ; et l'intermédiation est inadéquate. Dans les années à venir, des mesures devraient donc être prises pour assurer l'indépendance et la pleine responsabilité des banques centrales; approfondir et élargir les marchés financiers; établir ou renforcer les institutions chargées de la réglementation prudentielle et de la surveillance des banques; achever la réhabilitation des banques commerciales faibles et améliorer le recouvrement des prêts; ouvrir le secteur bancaire à une concurrence saine et aux meilleures pratiques internationales en matière de gestion bancaire; et renforcer le cadre juridique des activités bancaires. En outre, il conviendrait de mettre en place des institutions financières spécialisées et des instruments de mobilisation de l'épargne à long terme et de mettre en place des mécanismes efficaces pour octroyer des crédits au secteur rural.

- Développer le capital humain. Cela sera essentiel pour maintenir une croissance plus forte et réduire la pauvreté, et il faudra augmenter la quantité et la qualité des soins de santé de base, de l'éducation et d'autres services hautement prioritaires en vue d'améliorer sensiblement les indicateurs sociaux à long terme. Dans le même temps, des filets de sécurité sociale bien ciblés devraient être mis en place ou renforcés, sur la base d'évaluations sociales spécifiques, afin d'atténuer les éventuels effets néfastes dee réformes sur les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables.

- Le renforcement des capacités administratives et de gestion est une étape essentielle pour mener à bien les réformes nécessaires. La formulation et la mise en œuvre des politiques économiques sont encore entravées dans la plupart des pays africains par la faiblesse des capacités de gestion, ainsi que par la faiblesse des structures

institutionnelles et administratives. La fonction publique est souvent trop nombreuse et trop sous-payée pour être efficace et pouvoir réagir rapidement aux changements de circonstances. Un élément essentiel des efforts de renforcement des capacités devrait donc être la mise en place d'une fonction publique allégée, mieux formée et plus motivée, dotée d'un système de rémunération basé sur les performances. Associé à une décentralisation accrue et à une délégation de responsabilités accrue, cela aiderait les gouvernements à fournir des services essentiels de manière efficace et rentable. Le renforcement des capacités devrait également s'étendre au secteur privé par la mise en place d'institutions appropriées, y compris par des mesures visant à promouvoir le rôle des organisations non gouvernementales et à permettre aux femmes de participer pleinement au processus de croissance.

- Le succès de cette stratégie pour parvenir à une croissance plus forte et à la réduction de la pauvreté dépendra en grande partie de l'appropriation du processus de réforme par l'Afrique subsaharienne et de la mise en œuvre soutenue de politiques saines. Cependant, les efforts de réforme nécessiteront également l'appui des partenaires bilatéraux et des institutions financières internationales des pays de l'Afrique subsaharienne. Les partenaires bilatéraux de l'Afrique, en particulier les principaux pays industrialisés, peuvent contribuer au succès de l'Afrique en poursuivant des politiques qui favorisent la croissance économique mondiale et la stabilité financière. Ouvrir leurs marchés aux produits pour lesquels les pays africains ont, ou peuvent développer, un avantage comparatif, et éliminer progressivement les pratiques de protection créant des distorsions ; en augmentant leur assistance aux pays engagés dans de solides programmes de réforme ; coopérer activement dans la lutte contre la corruption ; et veiller à ce que les organisations internationales et régionales disposent des ressources nécessaires pour assurer leur mandat.

- Les institutions financières internationales - le FMI et la Banque mondiale - devront également continuer à soutenir les efforts de réformes en Afrique, en fournissant des conseils en matière de politique générale, ainsi qu'une assistance financière et technique.

OHADA : 25 ANS DE PROMOTION DE L'ETAT DE DROIT ECONOMIQUE EN AFRIQUE

C'est dans un contexte de crise économique et de chute drastique du niveau des investissements en Afrique, l'insécurité juridique et judiciaire étant alors identifiée comme cause majeure de défiance des investisseurs, que quatorze (14) États de la Zone Franc CFA ont décidé d'harmoniser leur droit des affaires pour offrir aux opérateurs économiques, étrangers et locaux, une législation moderne, adaptée aux nouveaux défis de l'économie, en signant à Port-Louis (Ile Maurice), le 17 octobre 1993, le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (Traité OHADA).

25 ans après, l'OHADA compte :

- 17 États membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Congo, les Comores, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, RD Congo, Sénégal, Tchad et Togo) ;
- Une Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) qui est compétente pour se prononcer sur les décisions rendues par les juridictions d'Appel des États Parties dans toutes les affaires soulevant des questions relatives à l'application des actes uniformes et des règlements prévus au Traité à l'exception des décisions appliquant des sanctions pénales. Cette cour commune se prononce dans les mêmes conditions sur les décisions non susceptibles d'appel rendues par toute juridiction des États Parties dans les mêmes contentieux. Cette mission d'harmonisation des décisions de justice, dans l'interprétation et l'application des textes OHADA, constitue une originalité pour la Zone OHADA : une Cour, pour 17 Etats membres ;
- 10 actes uniformes qui participent à l'assainissement et à l'attractivité de l'environnement des affaires dans la Zone OHADA, grâce notamment à la célérité prônée dans

le règlement des litiges ainsi que dans le choix du mode de règlement (notamment arbitrage et médiation).

L'OHADA a pris de sérieuses options pour répondre aux besoins des investisseurs, afin de favoriser le développement économique de ses États membres, cela à travers notamment l'institution du statut de l'entreprenant, l'aménagement du bail à usage professionnel, la consécration des NTIC dans la vie de l'entreprise (immatriculation, inscription des sûretés, fonctionnement des organes sociaux…), la baisse du capital social de la SARL, le renforcement des modes de financement de l'entreprise, etc. Des mesures qui sont hautement appréciées par les acteurs économiques.

EVALUATION D'IMPACT DE L'OHADA

Une évaluation d'impact de L'OHADA a été conduite en 2018 avec le soutien du Groupe de la Banque mondiale. Cette évaluation porte sur quatre éléments, dont chacune fait l'objet d'une législation spécifique :

- *L'Acte Uniforme (AU) sur le Droit Commercial Général (2010) qui a introduit le statut d'Entreprenant, un régime juridique simplifié pour les micro-entreprises. L'AU a également officialisé un effort à l'échelle de l'OHADA visant à informatiser les données du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).*
- *L'AU sur l'Organisation des Sûretés (2010) qui a élargi la gamme d'actifs pouvant être utilisés comme sûretés, et introduit la réalisation d'une sûreté "autonome" et extrajudiciaire.*
- *L'AU sur le Droit des Sociétés Commerciales et le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) (2014) qui a introduit une nouvelle forme juridique pour les entreprises : la Société par Actions Simplifiée (SAS). Il a également simplifié l'enregistrement de la Société à Responsabilité Limitée (SARL).*
- *L'AU sur les Procédures Collectives d'Apurement du Passif (2015) qui a simplifié et sauvegardé les procédures de liquidation, facilitant le recouvrement après la cessation d'activité.*

La méthodologie utilisée pour cette évaluation se base sur la Méthode des Contrôles Synthétiques (MCS) pour estimer des résultats contrefactuels (résultats spécifiques par pays qui auraient été observés dans l'absence du programme). Les effets du programme sont mesurés en comparant la différence entre les résultats observés et les résultats contrefactuels. L'évaluation s'appuie également sur trois études de cas détaillées au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Niger, où plus de 150 informateurs du gouvernement, des milieux d'affaires, du secteur financier et de la profession juridique ont été interrogés. Dans six autres pays (Mali, Burkina Faso, Sénégal, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon), des données sur les résultats et l'impact ont été collectées.

La principale conclusion de cette évaluation est que l'initiative de l'OHADA a eu un impact significatif sur l'accès au financement, l'enregistrement des entreprises et les économies de coûts.

Les informations collectées suggèrent que les impacts sur l'accès au financement - transités par des mécanismes de sûreté sophistiqués - se sont concentrés sur les grandes entreprises (y compris les projets d'infrastructures). De même, le financement par fonds propres a surtout profité aux grandes entreprises ou aux entreprises à haut contenu technologique. Les petites entreprises des secteurs traditionnels - clientes typiques des associations de microfinance - n'ont pas autant bénéficié des nouveaux instruments de sûreté, et encore moins du financement par fonds propres. D'autre part, l'impact sur l'enregistrement des entreprises et les économies de coûts ont largement profité aux SARL à faible capital - donc surtout aux petites entreprises.

L'analyse MCS permet d'estimer rigoureusement l'impact de l'AU sur l'Organisation des Sûretés sur l'accès au crédit dans 10 pays membres. Entre 2011 et 2015, l'AU a mené à un crédit intérieur au secteur privé additionnel de $1.1 milliard au Sénégal, $894 millions au Burkina Faso, $729 millions au Togo, $607 millions au Mali, $417 millions au Cameroun, $33 millions en République centrafricaine, et $30 millions aux Comores. Les résultats étaient peu concluants pour le Benin, la Côte d'Ivoire, et le Gabon.

Cette constatation est cohérente avec les récits et les preuves qualitatives recueillis à travers des études de cas démontrant l'utilisation routinière des nouveaux mécanismes sûreté introduits par cet AU, notamment les sûretés autonomes (Pacte Commissoire) et la syndication de sûretés (Agent des Sûretés).

En outre, l'AU sur le Droit des Sociétés Commerciales et le GIE a apporté un soutien opportun à l'émergence des fonds d'investissement dans deux de nos études de cas (Cameroun et Côte d'Ivoire) en fournissant des instruments financiers modernes. Plus précisément, l'introduction de l'obligation convertible en action (obligation convertible), largement adoptée par les fonds de ces deux pays, constitue une contribution majeure de cet AU.

En ce qui concerne l'enregistrement les entreprises, cette évaluation rapporte également de l'impact, bien que la MCS n'ait pas pu être mise en œuvre faute de données post-intervention. L' AU sur le Droit des Sociétés Commerciales et le GIE s'est accompagné d'une forte augmentation du nombre de SARL, avec

une croissance marquée après 2014 (l'année où les exigences de fonds propres des SARL ont été réduites et le recours au notaire rendu facultatif) dans les pays pour lesquels des données sont disponibles (Mali, Cameroun, Sénégal et Côte d'Ivoire) et une première réaction à l'enregistrement des SAS. Au Sénégal, où les données sont de bonne qualité et où une série chronologique longue est disponible, on observe une augmentation de 700 enregistrements de SARL supplémentaires par an par rapport à la tendance, soit une augmentation d'environ 30 pourcent. De même, au Niger, quelques 400 enregistrements supplémentaires de SARL par an sont imputables aux réformes de l'OHADA. Globalement, l'enregistrement des entreprises (toutes formes juridiques confondues) a sensiblement augmenté dans les 15 pays pour lesquels des données sont disponibles, à l'exception du Tchad.

Toutefois, il convient de mentionner que cetains enregistrements n'ont pas nécessaireent conduit au lancement de nouvelles activités commerciales et que certaines entrepises nouvellement créées sont susceptibles d'avoir cessé leurs activités peu de temps après leur constitution en société. Cette possibilité est encore plus concrète si l'on considère que le capital minimum constitue la protection adéquate des créanciers et le "prix à payer" pour la responsabilité limitée.

Néanmoins, dans l'ensemble, ces constatations montrent l'impact et sont cohérentes avec la preuve que les simplifications clés de l'enregistrement des entreprises ont été effectivement mises en œuvre et mises en pratique dans toute la région pour (i) la réduction des exigences de capital pour les SARL; (ii) la suppression des actes notariés pour les statuts et le paiement du capital social, y compris pour les SARL; (iii) la substitution (temporaire) du casier judiciaire par une simple déclaration sous serment.

Le même AU sur le droit des sociétés a généré des économies de coûts des entreprises dans les six pays où les réformes ont été mises en œuvre (2014), allant de 0,01 pourcent (Guinée) à 0,05 pourcent (Burkina Faso) de la formation brute de capital, et d'une valeur cumulée de $7,8 millions. En outre, on estime que les économies de coûts croissent (entre 2015 et 2016) et ont commencé à se matérialiser sur une période de deux ans et demi, tandis que l'impact de la réforme devrait normalement être évalué sur une période de quatre ans.

Le statut d'Entreprenant n'a eu que peu ou pas d'impact en termes de pratique et de mise en œuvre dans les neuf pays visités par les évaluateurs. Dans le seul pays, le Bénin, où l'on signale une mise en œuvre significative de la réforme de l'Entreprenant, une étude récente indique que l'adéquation coût-bénéfice de la réforme n'est pas démontrée. Dans l'ensemble de nos trois études de cas, les prérequis juridiques de l'Entreprenant (lois fiscales et autres législations nationales) n'ont été adoptées que récemment (2016 et 2017), et le secteur privé perçoit le régime comme faisant en quelque sorte double emploi avec les mécanismes existants pour les micro-entreprises et manquant généralement d'attrait et de clarté. Par exemple, en Côte d'Ivoire et au Niger, il existe déjà des régimes fiscaux simplifiés pour les petites entreprises, avec le même seuil de chiffre d'affaires que pour les Entreprenants.

Des difficultés similaires ont affecté l'informatisation du RCCM envisagée par l'AU sur le Droit Commercial Général, avec des plates-formes logicielles développées au niveau national déployées en Côte d'Ivoire et au Sénégal (par opposition à la plate-forme logicielle parrainée par l'OHADA), en concurrence avec les registres de sûreté émergeant comme alternatives aux RCCM (par exemple, au Cameroun, la Banque Centrale développe un registre pour les sûretés avec le soutien du Groupe de la Banque mondiale au niveau national). En général, l'informatisation du RCCM a connu des retards importants dans la plupart des États membres de l'OHADA. Cependant, cela n'a pas empêché un impact significatif sur l'accès au financement, car ce dernier transite par les sûretés immobilières, tandis que les RCCM couvrent les collatéraux mobiliers.

Enfin, en ce qui concerne l'AU sur les Procédures Collective d'Apurement du Passif, le plus récent parmi les quatre AU examinés, bien que l'efficacité juridique de la réforme ait été établie, aucune preuve significative de l'impact sur l'accès au financement - l'impact clé attendu, car les prêteurs ont besoin de procédures claires et efficaces pour régler l'apurement du passif - n'a été recueillie à travers les trois études de cas. Certains exemples d'utilisation des nouveaux mécanismes (y compris la résolution simplifiée de l'apurement du passif pour les PME en Côte d'Ivoire) ont été signalés, mais les informateurs soulignent qu'il est trop tôt pour mesurer l'impact de manière fiable. De plus, cet aspect du milieu des affaires est rapporté par les intervenants du secteur privé comme étant moins critique que les aspects précédents (sûretés, droit des sociétés). Cependant, les informateurs du secteur financier insistent sur l'importance de cette réforme pour accélérer et rationaliser le règlement de l'apurement du passif. Ce qui précède donne à penser qu'il est tout simplement trop tôt pour évaluer de façon fiable l'impact de cet AU.

La revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA Édition 2018

Créée en 1994, l'UEMOA a pour mission de bâtir une aire de prospérité, de progrès et de solidarité entre les États membres, en vue d'assurer une cohérence plus forte entre la politique monétaire commune de l'Union et les politiques budgétaires et économiques des États.

Dans ce cadre, la Commission, organe exécutif de l'Union, a axé ses actions sur la mise en place du mécanisme de surveillance multilatérale, sur le renforcement et l'harmonisation des finances publiques et de la fiscalité intérieure, et sur la promotion d'un marché commun.

En vue de s'assurer de la bonne exécution de ces actions et de leur état d'avancement, une revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires est organisée chaque année au sein des États membres, conformément aux dispositions de l'acte additionnel n° 05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013 portant institution de la revue annuelle et de la décision n° 13/2013/CM/UEMOA du 19 décembre 2013 portant adoption des modalités de mise en œuvre de la revue annuelle.

La phase technique de l'édition 2018 de ladite revue s'est déroulée dans l'ensemble des États membres, sur la période du 16 juillet au 19 novembre 2018.

1| État de mise en œuvre des réformes

Au cours de la revue 2018, 116 textes, dont 59 directives, 40 règlements, 15 décisions et 2 protocoles additionnels ont fait l'objet d'évaluations. Par domaine, on dénombre 25 textes concernant la gouvernance économique et la convergence, 38 textes qui régissent le marché commun et 53 textes en matière de réformes sectorielles. Les résultats de la revue indiquent que des progrès appréciables ont été réalisés par tous les États membres. L'Union a enregistré un taux global de mise en œuvre des réformes de 69% en 2018, contre 62% en 2017. Par domaine, la « gouvernance économique et convergence » a enregistré une performance de 70% en 2018, contre 66% en 2017; le « marché commun » a connu une performance de 64% en 2018, après 57% en 2017; la performance en matière de « réformes sectorielles » est passée de 63% en 2017 à 73% en 2018.

La gouvernance économique et la convergence

La gouvernance économique et la convergence couvrent les réformes relatives : i) aux marchés publics; ii) à la lutte contre le blanchiment des capitaux ; iii) au cadre harmonisé des finances publiques; iv) aux structures nationales du système comptable ouest-africain (Syscoa) et v) à la surveillance multilatérale. Le taux moyen de mise en application des textes relevant de la gouvernance économique et de la convergence s'établit à 70% en 2018, affichant une progression de quatre points par rapport à 2017. Il existe cependant des disparités selon le type de réforme. Ainsi, les réformes relatives aux marchés publics (80%) sont les plus appliquées. Des efforts restent à fournir pour l'harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances Le point de vue de la Commission de l'UEMOA La revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires Édition 2018 .../... 54 La situation économique et financière de l'UEMOA La revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires – Édition 2018 Banque de France Rapport annuel de la Zone franc 2018 publiques dont le taux moyen de mise en œuvre des réformes s'établit à 61%. Pour leur part, les réformes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de surveillance multilatérale et celles relatives aux structures nationales du Syscoa, ont connu des mises en place respectives de 65%, 69% et 77%.

Le marché commun

Les réformes dans le domaine du marché commun concernent la fiscalité intérieure, l'union douanière, la concurrence, la libre circulation et le droit d'établissement des professions libérales. Le taux moyen de mise en œuvre des textes communautaires y afférents, en 2018, est de 64%, contre 57% en 2017. En matière de fiscalité intérieure et d'union douanière, les taux moyens de mise en application des réformes sont respectivement de 75% et 95%. Le taux de mise en œuvre des réformes relatives à la

concurrence se situe à 18%. Cela s'explique par la non transposition par plusieurs États de l'Union des deux directives communautaires, l'une portant sur la transparence des relations financières entre les États membres, les entreprises publiques et les organisations internationales ou étrangères, et l'autre sur la coopération entre la Commission et les structures nationales de concurrence. S'agissant de la libre circulation des personnes et du droit d'établissement de certaines professions libérales (docteurs vétérinaires, médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes), la performance enregistrée est de 40%. Des efforts restent à fournir au niveau de tous les États membres pour l'entrée en vigueur des textes relatifs aux professionnels de santé et aux architectes, à l'instauration d'une période unique de tenue du baccalauréat ainsi qu'à l'égalité de traitement des étudiants ressortissants de l'UEMOA.

Les réformes sectorielles

Afin d'atteindre les objectifs du Traité modifié de l'UEMOA, comme celui relatif à la coordination des politiques sectorielles nationales, la Commission encadre les différents secteurs à travers des réformes qui couvrent l'ensemble des domaines d'intervention de l'Union. Cela se traduit par la mise en œuvre d'actions, et éventuellement de politiques communes, notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, transports et télécommunications, environnement, agriculture, énergie, industrie et mines. Le but est d'assurer un développement harmonieux, équilibré et concomitant des différents secteurs jugés prioritaires en vue, d'une part, de promouvoir l'économie communautaire et son insertion dans l'économie mondiale, et, d'autre part, de réduire la pauvreté.

Les réformes sectorielles concernent les transports et leur facilitation, les télécommunications, l'agriculture, l'environnement, les mines, le développement humain et social, l'artisanat et la promotion de la qualité. Les résultats de l'évaluation de 2018 montrent que le taux moyen de mise en œuvre des différents textes dans ce domaine est de 73%, contre 63% en 2017.

S'agissant des réformes relatives aux transports et à leur facilitation, le taux moyen de mise en œuvre des textes communautaires est de 78%. Concernant spécifiquement l'application du règlement n° 14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules de transport des marchandises dans l'UEMOA, un effort a été fait par les États membres.

Dans ce secteur, des progrès restent à faire pour : i) la réduction des points de contrôle sur les axes routiers inter -États de l'UEMOA; ii) l'harmonisation des normes et standards de réhabilitation et de construction des infrastructures ferroviaires et iii) l'institution d'un schéma harmonisé de gestion de la sécurité routière.

En matière de télécommunications, en moyenne, 89% des réformes sont mises en œuvre. Néanmoins, certains États membres doivent encore améliorer l'application du règlement n° 02/CM/UEMOA relatif aux normes de compression et de diffusion pour la télévision numérique terrestre (TNT) et de la directive n° 01/2015/CM/UEMOA portant sur l'harmonisation du cadre réglementaire de la TNT.

Quant à l'agriculture, l'environnement et les mines, 69% des réformes sont mises en œuvre par les États membres, même si les progrès réalisés varient d'un État à l'autre. Dans certains États, une attention doit être portée sur la mise en application de la directive n° 03/2014/CM/UEMOA instituant un régime commun de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches de l'UEMOA et de la directive n° 04/2014/CM/UEMOA portant sur le régime commun de gestion durable des ressources halieutiques. Cependant, les États membres ont obtenu des résultats satisfaisants dans le domaine de la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA.

En matière de développement humain et social, le niveau de mise en œuvre des textes communautaires se situe, en moyenne, à 66 %. La quasi-totalité des États enregistrent une performance relativement satisfaisante pour l'application des textes communautaires de ce sous-domaine. Toutefois, des efforts restent à fournir par certains États pour l'application du règlement n° 07/CM/UEMOA portant sur la réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA. Il en est de même pour le règlement n° 03/2012/CM/UEMOA portant sur l'adoption du plan comptable des mutuelles sociales au sein de l'UEMOA.

S'agissant de l'artisanat et de la promotion de la qualité, le taux moyen d'application des réformes est de 65%. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes varient d'un État à l'autre. Certains États doivent fournir des efforts pour la mise en

place des dispositions du règlement n° 01/2014/CM/UEMOA portant sur le Code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA. Concernant le règlement n° 08/2014/CM/UEMOA instituant un système harmonisé de métrologie dans l'UEMOA, la plupart des États l'ont appliqué de façon satisfaisante.

2| État de mise en œuvre des programmes et projets

La revue 2018 a porté sur 120 programmes et projets communautaires en exécution dans les huit États membres, pour un montant global de 430 milliards de francs CFA financés grâce aux ressources communautaires. Ils couvrent trois grands domaines : i) l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'environnement, l'eau et les mines; ii) l'artisanat, l'énergie, l'industrie, le tourisme, les télécommunications et les TIC (technologies de l'information et de la communication) et iii) l'aménagement du territoire communautaire et les transports. De l'analyse des données, il ressort que le taux moyen de décaissement des ressources dédiées au financement des programmes et projets en exécution dans les États membres se situe à 53 %, avec des disparités entre pays, tandis que le taux moyen d'avancement physique des programmes et projets ressort à 62%.

Agriculture, élevage, pêche, environnement, eau et mines

Dans ce domaine, la Commission finance 61 programmes et projets, pour un montant global de 141 milliards de francs CFA. À la date de la revue annuelle, le taux de décaissement des ressources au profit des projets est de 53%. Le taux moyen d'exécution physique est de 58%.

Artisanat, énergie, industrie, tourisme, télécommunications et TIC

Dans ce domaine, la Commission finance 36 programmes et projets, pour un montant global de 267 milliards de francs CFA. Le taux de décaissement des ressources au profit des projets est de 53%. Le taux moyen d'exécution physique est de 63%.

Aménagement du territoire communautaire et transports

En matière d'aménagement du territoire communautaire et des transports, la Commission finance 23 projets et programmes, pour un montant global de 22 milliards de francs CFA. Le taux de décaissement des ressources au profit des projets dans les États membres est de 59%, avec un taux moyen d'exécution physique estimé à 66%.

Conclusion

La revue annuelle, édition 2018, a permis à la Commission de l'UEMOA de faire avec les États membres le bilan de la mise en œuvre et de l'avancement des réformes, politiques, programmes et projets communautaires. La revue a permis de renforcer l'engagement des autorités nationales en faveur de l'accélération des réformes communautaires, en vue de l'approfondissement de l'intégration régionale. Elle a aussi été l'occasion d'une mobilisation importante des structures techniques nationales et des autorités compétentes à tous les niveaux. Certains textes ont fait l'objet d'une attention particulière. Il s'agit notamment de ceux relatifs à la concurrence, à la liberté de circulation et au droit d'établissement des professions libérales, à l'égalité de traitement des étudiants ressortissants de l'UEMOA, à l'instauration d'une période unique de tenue du baccalauréat, aux règles régissant la profession d'architecte, et au respect du nombre de points de contrôle routier, pour lesquels des mesures fortes devront être prises pour une application concertée et coordonnée dans l'ensemble des États membres de l'UEMOA. Des avancées significatives en matière de transposition et d'application des réformes communautaires ont été observées. Toutefois, quelques obstacles ont été identifiés concernant certains chantiers et restent à surmonter. Une forte impulsion politique s'avère nécessaire pour assurer une exécution performante des réformes et projets communautaires, afin de permettre aux États membres de tirer davantage profit des gains de l'intégration régionale.

La nouvelle réglementation des changes des pays membres de la CEMAC

Le nouveau règlement encadrant les opérations de change réalisées entre la CEMAC et l'étranger remplace le règlement n° 02/00/CEMAC/UMAC/CM portant harmonisation de la réglementation des changes dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Celui-ci avait été adopté le 29 avril 2000. Il a servi de cadre réglementaire de référence pour la réalisation des opérations économiques et financières entre la CEMAC et l'extérieur au cours de ces dernières années. Le nouveau texte (règlement n° 02/18/CEMAC/UMAC/CM 1) a été adopté lors de la session extraordinaire du comité ministériel de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) qui s'est tenu le 21 décembre 2018 à Yaoundé (Cameroun). Il est entré en vigueur le 1er mars 2019, avec une période transitoire de mise en conformité de six mois, expirant le 30 août 2019. Ce règlement est accompagné depuis le 10 juin 2019 de 14 textes d'application.

Les principaux changements de la réglementation de 2018 par rapport à celle de 2000 portent sur les points suivants :

- les assujettis : le contrôle des intermédiaires agréés est désormais de la responsabilité exclusive de la Commission bancaire, agissant sur délégation de la Banque centrale. De plus, le champ d'action de la Commission bancaire est étendu au contrôle des bureaux de change. Les nouvelles dispositions réglementaires permettent également un contrôle renforcé des activités des structures telles que les hôtels et casinos qui détiennent d'importantes quantités de devises ;

- l'importation des billets : l'importation des billets de banque étrangers est désormais soumise à l'autorisation préalable de la Banque centrale et réservée exclusivement aux besoins de voyages. L'allocation de devises aux voyageurs n'est plus fixée par catégorie de voyageur. Ces derniers disposent désormais d'une possibilité de détenir l'équivalent de 5 millions par mois et par voyage ;

- les modalités de rétrocession : les modalités de rétrocession des devises sont rendues flexibles. L'ancien règlement de 2000 prévoyait la rétrocession de 100% des devises encaissées à l'occasion des opérations d'exportation, contre 70% pour le nouveau règlement, mais elle concerne désormais toutes les catégories d'opérations. Cette disposition permet aux établissements de crédit de disposer d'un volant de liquidités leur permettant d'exécuter les opérations urgentes ou courantes sans recourir à la Banque centrale ;

- les sanctions des infractions : le nouveau règlement réduit le niveau des sanctions et des pénalités en cas d'infraction. En effet, le niveau très élevé des sanctions prévues par le règlement de 2000 les rendait quasi inapplicables. Afin d'empêcher de tels phénomènes, les sanctions ont été considérablement revues à la baisse pour en faciliter l'applicabilité et l'effectivité.

INTERVIEW DU PR. EMMANUEL SIBIDI DARANKOUM, SECRETAIRE PERMANENT DE L'OHADA

Bulletin du Bureau de l'Administrateur (BBA) : Bonjour Professeur. Tout d'abord, toutes nos félicitations pour votre brillante accession, en août 2019, à la tête de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), à la suite d'un processus qui selon nos informations a été très sélectif. Nous vous présentons également tous nos vœux de réussite. Au moment où vous prenez les commandes de l'institution que représente aujourd'hui l'OHADA ?

Professeur Emmanuel Sibiti DARANKOUM (ESD) : Permettez-moi de vous remercier non seulement pour vos félicitations et vos vœux, mais surtout pour l'occasion que vous m'offrez de faire connaitre davantage l'organisation dont je suis responsable depuis le mois d'août dernier. Car cela fait partie aussi de mon mandat. L'OHADA est une organisation intergouvernementale qui regroupe actuellement 17 pays. Sa mission est de promouvoir l'investissement en garantissant la sécurité juridique et judiciaire des activités économiques, en vue de faire de l'Afrique un pôle de développement. Elle a donc pour objectifs de faciliter les échanges et les investissements et de garantir la sécurité juridique et judiciaire des activités des entreprises des Etats membres. C'est un outil au service de la croissance et du développement dans un marché en plein potentiel qu'est l'Afrique.

Le traité de l'OHADA a été signé le 17 octobre 1993, et révisé le 17 octobre 2008. Ses 17 Etats membres se trouvent géographiquement situés en Afrique Centrale, en Afrique de l'ouest et dans l'Océan indien. Elle représente également une grande diversité linguistique (Français, Anglais, Espagnol et Portugais). L'espace OHADA, constitue actuellement un marché de plus de 225 millions de consommateurs, un PIB de 275 milliards USD, avec un taux de croissance moyen annuel de 4,2% entre 1998 et 2011, et attirant entre 5,19 et 6,38% de PIB d'investissements directs étrangers. L'espace recouvre aussi une main-d'œuvre qualifiée abondante, un potentiel énergétique et technologique, et une attractivité restaurée. La population potentielle de l'espace devrait doubler d'ici 2050 passant de 1.2 à 2.5 milliards d'habitants offrant ainsi de larges perspectives en termes de création de richesses, d'investissement et donc d'affaires.

Les principales activités de l'OHADA couvrent la promotion des actes uniformes, la communication et la dissémination d'informations juridiques et économiques, la sensibilisation et la formation, la documentation, l'organisation des conférences in situ et/ou en visioconférences pour des échanges d'informations et des réflexions, la promotion des interconnexions entre les Etats membres, l'aide pour les équipements de promotion des affaires et des instruments de financements, les audits et la gouvernance, l'amélioration de l'information financière, l'appui aux professionnels de la comptabilité, etc.

De nouvelles adhésions sont en perspectives : le Traité OHADA est « ouvert » à l'adhésion des Etats membres de l'Union Africaine (UA) et même au-delà. Madagascar, Burundi, Cap-Vert, et Sao-Tomé et Principe ont exprimé leur intérêt. Avec l'OHADA l'Afrique se voit ouvrir la voie de l'industrialisation qu'elle devra consolider par des réformes juridiques de pointe.

BBA : En somme un grand espace juridiquement unifié au service de l'éclosion de l'investissement étranger et local. Mais pour que cela se concrétise, vous l'avez dit tout à l'heure, il faut des réformes. Et l'OHADA doit aider à élaborer ces réformes. Quel est le bilan de l'OHADA à cet égard ?

ESD : L'OHADA a contribué à l'élaboration de plusieurs réformes favorables aux entreprises qui ont induit la facilitation des affaires et les créations d'entreprises. Je voudrais citer, entre autres, les actes uniformes relatifs au droit de l'Arbitrage et le règlement d'arbitrage de la CCJA, à la médiation (avec un guide d'utilisation), au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF), ainsi que des guides de pratiques professionnelles sur les normes professionnels et le code éthique de la profession comptable, le système d'assurance qualité pour la profession comptable, la diminution du capital social minimum des SARL, et l'élaboration d'un cursus du diplôme d'expertise comptable au sein de l'espace OHADA.

Toutes ces réformes ont eu pour effet d'attirer plusieurs investisseurs vers la zone, encouragés notamment par la mise en place d'une justice non étatique, fiable et rapide, et une information financière conforme aux normes internationales. Il y a aussi la facilitation de l'adhésion aux associations professionnelles des comptables, l'augmentation du nombre de diplômés, l'accès à la formation, l'augmentation du nombre de sociétés créées (plus de cent mille en 2016).

Environ 7% des réformes mises en œuvre en 2017 dans l'espace OHADA sont consécutives à la mise à jour des Actes uniformes et à une large dissémination des dispositifs juridiques innovants qu'ils contiennent. La simplification introduite quant à la création des SARL a permis d'enregistrer chaque année une moyenne de 700 SARL supplémentaires au Sénégal, et plus de 400 par an au Niger. La mobilisation des nouveaux outils entre 2011 et 2015, a permis d'accroître le crédit au secteur privé de USD 1,1 milliards au Sénégal, 894 millions au Burkina Faso, 729 millions au Togo, 607 millions au Mali, 417 millions au Cameroun, 33 millions en RCA et 30 millions aux Comores. Parallèlement, les instruments de financement modernes introduites ont largement contribué à l'émergence de fonds d'investissements au Cameroun et en Côte d'Ivoire.

S'agissant des économies de coûts réalisées par les entreprises, du fait notamment de la simplification des formalités de création, elles représentent entre 0,01 à 0,05% de la formation de capital brute, et sont d'autant plus importantes que le nombre d'entreprises enregistrées est élevé.

A titre principal, quatre textes majeurs de l'OHADA sont pertinents dans l'appréciation de cet indicateur : l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général du 15 décembre 2010 ; l'Acte uniforme du 15 décembre 2010 relatif au droit des sociétés coopératives ; l'Acte uniforme du 30 janvier 2014 relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ; et l'Acte uniforme du 26 janvier 2017 relatif au droit comptable et à l'information financière.

La mise en place du Statut de l'entreprenant, quant à elle, vise à réduire la taille du secteur informel et des économies de survie. Cette réforme nécessite cependant l'accompagnement de chaque Etat à travers une fiscalité incitative et des mesures sociales appropriées. En matière de création d'entreprises sociétaires, l'OHADA a ouvert la possibilité de constituer des sociétés coopératives dans la quasi-totalité des secteurs de la vie économique.

BBA : On voit en effet que l'OHADA a á son actif beaucoup de réalisations. Mais quelles sont les tâches qui vous attendent au moment où vous prenez les rênes de l'organisation ?

ESD : D'abord il faut consolider et maintenir les acquis. Il faudra ensuite rendre effectif le mécanisme de financement autonome dans les 17 Etats membres, légiférer sur les nouvelles matières que sont les transactions électroniques, les franchises, les sous-traitances, les coentreprises, les contrats de partenariat public-privé, le règlement des conflits de lois et la circulation des actes publics. Il faudra mettre en place les convergences entre le Common law et le Civil Law. Il conviendra aussi d'intéresser le secteur privé à travers une communication ciblée à l'endroit des Chambres de commerce, des Patronats et des investisseurs de l'espace OHADA.

Un autre chantier consistera à contribuer juridiquement à la mise en place de la zone de libre-échange continentale en Afrique, à redynamiser et impliquer les Commissions Nationales OHADA (CNO) pour rendre la base de l'Organisation opérationnelle. Il sera aussi nécessaire de mettre en place l'école numérique aussi bien sur le droit des affaires que sur l'information financière, et instituer un Master en Droit OHADA, tout en mettant en place des cliniques de médiation au sein des centres d'arbitrage et de médiation, et en renforçant les capacités des différents acteurs.

BBA : Vous avez- donc du « pain sur la planche ». Avez-vous à ce stade un message à l'endroit des pays membres ?

ESD : Oui ! et je vous remercie de m'en offrir une plateforme. Je voudrais surtout faire l'écho de l'appel des participants à la réunion de travail tenue à Washington le 19 octobre 2019, sur le thème de « l'impact d'une décennie de réformes visant à améliorer le climat des affaires et les capacités institutionnelles de l'OHADA ». Je me joins à eux pour lancer un vibrant appel aux Etats membres ainsi qu'aux partenaires au développement pour qu'ils intensifient leur soutien à l'organisation afin d'en faire un puissant levier d'amélioration du climat de l'investissement en Afrique et un instrument d'intégration régionale. Je pense que pour ce faire, le Groupe de la Banque mondiale qui appuie déjà l'OHADA dans ses efforts de réforme depuis une décennie, et qui est consciente du rôle catalyseur que l'Organisation pourrait davantage jouer dans la création de marchés et la promotion des investissements privés en Afrique, doit réitérer son engagement à poursuivre son assistance technique et financière à l'OHADA pour en accroître l'efficacité et l'impact économique et social.

En outre, devant la réduction progressive et drastique des contributions des Etats membres aux dépenses de fonctionnement de l'OHADA, je voudrais en appeler au sens élevé de responsabilité de chaque pays pour un versement régulier des cotisations annuelles afin d'éviter de mettre en péril le fonctionnement de l'organisation. Je voudrais toutefois, appeler tous mes collègues à la tête des différentes institutions

de l'OHADA à se joindre à moi pour engager la réflexion permettant de trouver dans le moyen terme des mécanismes d'autofinancement qui viendront soulager la charge contributive des Etats membres.

Enfin, nous allons initier des mécanismes pour permettre à l'avenir d'entendre plus et de prendre en compte les voix des Ministres en charge des Finances et des Milieux d'affaires. Nous souhaitons un accompagnement des Etats et des milieux d'affaires à cet égard. Cela permettra d'insuffler un nouveau dynamisme à l'OHADA et d'en faire un véritable outil au service de l'économie.

BBA : Merci Professeur.

ESD : C'est moi qui vous remercie et je saisis l'occasion pour adresser ma reconnaissance profonde aux Chefs d'Etats et de Gouvernements des Etats Membres, aux Pères fondateurs de l'OHADA ainsi qu'à ceux qui m'ont précédé à la tête de l'Organisation pour leur remarquable contribution au développement de l'Afrique et à son intégration juridique et économique progressive.

RELATIONS DU BUREAU AVEC NOS PAYS

Forum d'investissement de Cabo Verde à Boston

Placé sous le haut patronage de S.E. Ulisses CORREIA e SILVA, Premier Ministre de Cabo Verde, le Forum d'investissement de Cabo Verde tenu à Boston (Etats Unis d'Amérique), du 30 septembre au 1er octobre 2019, avait pour but de rassembler les partenaires internationaux, les entrepreneurs, les membres de la diaspora, et les décideurs, en vue de promouvoir les investissements dans le pays.

Cabo Verde est résolu à mobiliser davantage de ressources extérieures pour son développement. L'importante diaspora du pays fait partie des cibles de cette option en même temps que les autres investisseurs internationaux. Le Forum a permis de les convaincre que Cabo Verde est une destination sure pour l'investissement. Souhaitant se positionner comme un hub de services dans la sous-région, Cabo Verde cherche à attirer les investissements privés notamment dans le tourisme, le transport, les énergies renouvelables, et les TIC.

Une vue d'un panel du Forum

Visite du Premier Ministre de Côte d'Ivoire à Washington

En marge des Assemblées annuelles qui ont eu lieu du 16 au 20 octobre 2019 à Washington DC, S.E. M. Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, et Gouverneur de la Cote d'Ivoire auprès du Groupe de la Banque mondiale (GBM) et du FMI a rencontré M. David MALPASS, Président du GBM, le dimanche 20 octobre 2019.

Le Premier Ministre COULIBALY a salué l'excellente qualité des relations entre son pays et les institutions de Brettons Woods, qui se traduit par un niveau d'engagement de près de 3 milliards de dollars avec le GBM et des revues positives du programme économique et financier du FMI, y compris la 6eme qui vient de s'achever. Selon lui, ce renforcement de la coopération au fil des ans avec ces deux institutions a permis à la Cote d'Ivoire d'obtenir un taux de croissance moyen de 8% au cours de la période 2012-2018.

Le Premier Ministre COULIBALY a aussi reconnu que malgré cette performance, il restait encore beaucoup à faire pour réduire la pauvreté. Il a donc demandé au Président MALPASS et la Haute direction du GBM d'appuyer le gouvernement dans quatre domaines particuliers : (i) la sécurité transfrontalière ; (ii) le capital humain ; (iii) la soutenabilité du secteur cacao ; (iv) la préparation de la vision stratégique 2030.

Une vue de la séance de discussion

Sur la question de la sécurité, le Premier Ministre a exprimé sa préoccupation face à l'aggravation de la situation dans la sous-région, et demandé au GBM d'aider les pays à faire face aux risques liés à la fragilité dans une approche de prévention, à travers des investissements importants dans les régions frontalières ayant une plus grande exposition au terrorisme et à la précarité. Ce n'est que par ce moyen dit-il, que les gouvernements des pays de la sous-région, avec l'appui de la Banque, pourront apporter l'espoir aux jeunes et aux femmes enclins à l'immigration et biens d'autres fléaux.

Le Premier Ministre a plaidé pour une assistance plus appropriée, continue et de long terme, pour le développement du capital humain, notamment dans le domaine de l'éducation, la formation professionnelle, la nutrition et la santé. Il a informé le Président MALPASS de la mise en place d'un comité et d'un point focal qui va travailler avec les équipes de la Banque pour améliorer le score de la Cote d'Ivoire en matière de développement du capital humain.

S'agissant du secteur du cacao, le Premier Ministre a remercié le GBM pour son soutien et ensuite exprimé le souhait de voir une accélération de la préparation du projet BIRD/enclave. Il a informé le Président MALPASS d'une mission prochaine du département d'état américain en côte d'Ivoire, pour mieux s'imprégner des actions entreprises par le gouvernement en matière de déforestation, d'amélioration de la traçabilité et des normes, et de toutes autres choses qui pourraient contribuer à la soutenabilité du secteur à long terme. Parlant de la coopération entre la Cote d'Ivoire et le Ghana qui réalisent à eux seuls 60% de la production mondiale, le Premier Ministre COULIBALY a souhaité que le GBM les accompagne dans les discussions avec les industriels sur la question du « revenu décent » pour les producteurs de cacao. Pour lui, garantir un « revenu décent » qui reflète les efforts fournis par les cacaoculteurs, doit être une préoccupation pour tous les acteurs, y compris les industriels. Ainsi que le sont les questions du travail des enfants dans le cacao culture et la culture du cacao dans les forêts.

Abordant le dernier point, le Premier Ministre a remercié le GBM pour l'aide apportée par ses équipes dans la préparation de la Vision 2030 de la Cote d'Ivoire. Pour lui, les interventions du GBM devraient s'inscrire dans une approche de long terme ; d'où l'importance de l'étude à conduire par les services de l'économiste en Chef de la Région Afrique de la Banque mondiale sur la perspective 2030 ; et celle de la SFI sur le diagnostic pour le développement du secteur privé.

Poignée de main entre le Premier Ministre COLIBALY et M. MALPASS

Le Président MALPASS a été très sensibles aux différentes préoccupations exposées par le Premier Ministre COULIBALY. Il a demandé au Vice-président HAFEZ d'explorer la possibilité de préparer un projet régional sur la sécurité transfrontalière. Le Président MALPASS a également montré un grand intérêt pour le dossier du cacao, en posant des questions spécifiques sur le mécanisme de détermination du « revenu décent », le différentiel de 400 dollars du « revenu décent » visant à améliorer le revenu des producteurs, et sur la position des industriels sur ces questions. D'autres sujets tels que l'énergie, le niveau d'endettement du pays ont également fait l'objet d'échanges.

Visite du Premier Ministre du Mali à Washington

Le Premier Ministre du Mali, S.E M. Boubou CISSE, a séjourné à Washington les 17-19 octobre 2019 dans le cadre des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale (GBM) et du FMI qui se sont tenues à Washington en octobre dernier.

Au cours de sa mission, le Premier Ministre a eu des séances de travail avec Axel Van TROTSENBURG, Directeur général de la Banque mondiale et Hafez GHANEM, le Vice-Président de la Région Afrique de la Banque mondiale. En outre, le Premier Ministre a passé en revue le portefeuille des opérations du GBM au Mali avec les équipes techniques de l'institution.

Au cours de ses différentes rencontres, le Premier Ministre a présenté la situation économique du pays marqué par des questions de sécurité qui affectent le budget national et la capacité de mobilisation des recettes fiscales du pays. Par ailleurs, le Premier Ministre a plaidé en faveur d'une meilleure prise en considération des chocs sécuritaires par les institutions, notamment le FMI.

S.E M. Boubou CISSE a souligné le contexte de fragilité du pays, notamment le contexte de fermeture des écoles. Il a demandé une plus grande agilité du GBM dans la gestion du portefeuille des opérations du Mali. Le Premier Ministre a également appelé le GBM à une mise à l'échelle de ses opérations dans le pays. Il a également demandé une accélération de la mise en œuvre des opérations et une meilleure coordination entre les partenaires au développement du pays. Enfin, S.E M. Boubou CISSE a rappelé l'importance de renforcer la visibilité de l'Etat dans la mise en œuvre des opérations. Plus particulièrement, le Premier ministre, a réitéré l'importance que l'Etat reste le principal point de contact avec les populations dans la fourniture des services.

Le Premier Ministre a aussi fait le point sur l'état d'avancement de l'appui budgétaire du pays (estimé à 250 millions de dollars) ainsi que sur les négociations entre le Mali et la Banque mondiale sur l'utilisation du produit de politique de développement basé sur la garantie (Policy Based Guarantee - PBG) afin de conduire une opération de reprofilage de sa dette.

Le Premier Ministre a également abordé le projet de réhabilitation ferroviaire Dakar-Bamako. Cet important axe ferroviaire ayant été mis en service en 1924, le Premier Ministre a souhaité que la réhabilitation puisse être achevée pour son centenaire.

Le GBM a réitéré son engagement à soutenir le Gouvernement du Mali. Au cours des échanges, le Directeur général de la Banque mondiale Axel Van TROTSENBURG a annoncé un renforcement de l'appui de l'institution au Mali et aux autres pays du G5 Sahel. Dans cette perspective, la Banque mondiale mettra en place un grand projet souple et rapide dans chacun des 5 pays du G5 Sahel. Ce projet pourra ensuite être reconduit avec des financements additionnels. Par ailleurs, la Banque conduit une revue des dépenses publiques dont un volet portera sur le secteur de la sécurité. Au cours des discussions, le Vice-Président de la région Afrique a souligné que la première cause de fragilité au sahel était l'exclusion (économique et politique) et l'injustice. Il a rappelé que les actions économiques ne sont efficaces que si le dialogue politique est plus inclusif.

La Banque mondiale a informé le Premier Ministre qu'elle n'est plus en mesure de poursuivre l'opération d'appui de garantie. Afin d'éviter au Gouvernement du Mali de perdre les bénéfices potentiels de l'opération de restructuration de sa dette, la Banque mondiale a proposé d'appuyer le Gouvernement dans une approche en deux temps : (i) poursuivre l'opération d'appui budgétaire (qui est programmé pour la session du Conseil d'administration du 12 décembre 2019) ; et (ii) apporter un appui au renforcement de capacité pour la gestion de la dette (qui aurait lieu en 2020). La Banque mondiale et le Gouvernement du Mali devraient collaborer en vue de la mise en place des mécanismes juridiques d'entrée en vigueur en d'un décaissement rapide de l'appui budgétaire une fois approuvée par le Conseil d'administration.

Au cours des discussions avec les équipes techniques, la Banque mondiale a attiré l'attention des autorités maliennes sur les difficultés du programme DDR (Désarmer, démobiliser et réintégrer). La Banque mondiale intervient uniquement dans la partie réintégration. Il est proposé de restructurer le projet de la Banque qui participe au programme DDR.

Une vue de la séance de discussion

La Société financière internationale a également marqué un intérêt à renforcer ses opérations au Mali. La SFI et la Banque mondiale collaborent en vue de la création de chaînes de valeur (beurre de karité, coton). Dans le domaine de l'énergie, la SFI et la Banque mondiale ont encouragé le Gouvernement dans la poursuite des réformes liées à la restructuration de la Compagne Electricité du Mali (EDM). Ces réformes permettront d'attirer des investissements dans le secteur de l'énergie. La SFI a aussi souligné son intérêt à travailler avec la Banque mondiale pour la mise en œuvre d'un projet de mobilité urbaine. Elle a également informé Premier Ministre de la préparation d'un document de diagnostic du secteur privé et d'une stratégie d'engagement dans le secteur privé au Mali qui contribueront au cadre de partenariat entre le GBM et le Mali qui devrait être discuté au Conseil d'administration au mois de juin 2020.

Réunion des Gouverneurs du groupe Afrique II en marge des Assemblées Annuelles 2019

Les Gouverneurs du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale (GBM) pour les pays membres du Groupe Afrique II se sont réunis le vendredi 18 octobre 2019 à Washington DC, de 16H00 à 18H00, en marge des Assemblées annuelles des deux institutions. La réunion a été présidée par S.E. M. Alamine Ousmane MEY, Ministre de l'Économie, de la Planification, et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun.

Dans son mot d'ouverture, du Président du Groupe, S.E. M. Alamine Ousmane MEY a souhaité la bienvenue aux Gouverneurs, et fait un bref rappel de la situation économique en Afrique Subsaharienne. Il a ensuite exhorté les Gouverneurs à poursuivre les réformes, et à renforcer la coopération avec le GBM et le FMI, pour stimuler la création d'emploi et la transformation économique ; qui selon lui, sont les conditions nécessaires pour une croissance inclusive. Il a également souligné l'importance pour nos pays d'avoir un cadre macroéconomique sain, et une meilleure maitrise de l'endettement.

Comme il est de tradition, les Administrateurs Mohamed-Lemine RAGHANI du FMI et Jean-Claude TCHATCHOUANG du GBM ont présenté leurs rapports d'activités, tirés essentiellement des publications mises à la disposition des Gouverneurs.

Prenant la parole en premier, l'Administrateur RAGHANI a fait un point sur la situation économique dans nos pays et exprimé son inquiétude sur l'endettement croissant de nos pays. Il a rappelé les principes liés à la politique d'endettement du FMI, et sa préoccupation quant à l'application de cette politique, qui selon lui, n'est pas adapté aux nouvelles réalités du terrain dans nos pays. Il a informé les Gouverneurs de la tenue d'une conférence à Dakar sur la dette dans le courant de la première semaine de décembre 2019. Cette conférence sera l'occasion de réexaminer la situation, et voir comment la dette peut être un moyen de renforcement de la croissance à long terme dans nos pays.

M. RAGHANI s'est félicité de la prise en compte progressive du traitement de la question sécuritaire dans l'élaboration des programmes avec nos pays. Il a informé des Gouverneurs de la préparation avec les services du FMI d'une étude d'impact des attaques terroristes sur la croissance des pays du G5 Sahel. Parlant des effets dévastateurs des changements climatiques sur nos pays, il a souligné l'urgence de trouver des financements pour la stratégie de financement d'atténuation climatique.

Enfin, M. RAGHANI s'est dit satisfait de la qualité du dialogue avec les autorités, la préparation des missions dans les pays ; et de la collaboration avec les services et le Conseil d'administration.

Quant à l'Administrateur Jean Claude TCHATCHOUANG, il a focalisé son intervention sur les quatre axes contenus dans le plan stratégique 2016-2020 de son Bureau. Sur le plan de la mobilisation du financement concessionnelle, l'année 2019 a été marquée par les négociations au titre de l'IDA19. Parmi les retombées positives de ces négociations pour le groupe, il a cité l'inscription du thème sur l'emploi et la transformation économique dans l'agenda du Comité de développement ; et d'une meilleure prise en compte de la fragilité dans le cadre de l'IDA19. Le Bureau a également mené des actions en faveur de la mobilisation des fonds verticaux comme le Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie (PEF), le Programme mondiale pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), le fonds climatique, et le We-fi.

Plusieurs acquis ont été enregistré dans le cadre des activités de mobilisation du financement privé ; parmi lesquels : l'accroissement de plus de 50% du volume des appuis budgétaires dans nos pays, le déploiement de la boite à outil SFI.3.0 qui s'est traduit par l'ouverture de 9 bureaux de la SFI dont 5 dans les pays de notre groupe, et la conduite d'analyse de diagnostics du secteur privé (CPSD) dans 5 pays de notre groupe.

Une dizaine de missions de consultations ont été effectuées au cours de l'année 2019. Le Bureau a également eu l'honneur

Une vue de la salle lors de la réunion des Gouverneurs du groupe Afrique II

de recevoir des délégations de haut niveau à Washington ; toute choses qui ont contribué à renforcer le dialogue avec les autorités. Enfin, dans le cadre du renforcement de la voix et la représentation, la SFI a finalement réussi à remplir son quota sur la diversité.

Après les présentations des deux Administrateurs, trois Gouverneurs sont intervenus pour partager leur expériences et perspectives sur les sujets d'intérêt majeure pour le groupe à savoir : (i) les négociations au titre de l'IDA19 ; (ii) le CMFI et (iii) le Comité de Développement.

Ensuite, les Gouverneurs ont eu droit à deux présentations. La première a été faite par Madame Yvonne TSIKATA, Vice-présidente et Secrétaire Générale du GBM sur l'implication de la récente augmentation du capital pour les pays du groupe. Cette présentation avait pour objectif de sensibiliser les Gouverneurs à prendre les dispositions nécessaires pour préparer les documents juridiques, et les plans de souscription des actions. La deuxième présentation a été faite par M. Ripert BOSOUKPE, Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UEMOA sur les objectifs, activités et défis de ladite institution.

VISITE D'UN GROUPE D'ADMINISTRATEURS DE LA BANQUE MONDIALE AU NEPAL, AU BANGLADESH ET AUX MALDIVES

NÉPAL

Une délégation des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale s'est rendue au Népal du 29 octobre au 1er novembre 2019 pour avoir une vue d'ensemble de l'état du développement du pays et de ses perspectives d'avenir. Cette visite marquait le cinquantième anniversaire de l'engagement du Groupe de la Banque mondiale au Népal. En effet, c'est le 4 novembre 1969 que le premier crédit de la Banque mondiale au Népal avait été approuvé par le Conseil d'administration. Ce voyage s'inscrivait dans le cadre d'une visite plus vaste dans la région de l'Asie du Sud, qui comprenait également des arrêts au Bangladesh et aux Maldives.

Au cours de leur visite, les Administrateurs ont rencontré des représentants des autorités fédérales et locales, du secteur privé, des partenaires de développement et de la société civile. Les discussions ont porté sur la transition du Népal vers le fédéralisme, la nécessité d'investir dans le capital humain du pays, la mobilisation du secteur privé pour diversifier les investissements, le rythme de reconstruction après les tremblements de terre de 2015 et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes népalais. Les conversations des Administrateurs avec le Ministre des Finances du Népal, M. Yuba Raj KHATIWADA, se sont focalisées sur la mobilisation de l'assistance du Groupe de la Banque mondiale dans son ensemble pour soutenir le programme du fédéralisme, la maximisation des ressources financières consacrées au développement et à l'investissement dans le capital humain du Népal. Lors d'une visite sur un site de reconstruction sismique à Patlekhet, dans l'État de Kavrepalanchowk, les représentants du Conseil d'administration de la Banque mondiale ont été informés

Les Administrateurs avant leur départ pour la visite de la chaîne des montagnes de l'Himalaya

Les Administrateurs posent avec Son Excellence Dr. Yuba Raj KHATIWADA, Ministre des finances du Népal

du programme de reconstruction du pays, qui a permis de reconstruire plus de 430 000 maisons après les tremblements de terre dévastateurs de 2015. L'Autorité de la reconstruction nationale (NRA) met actuellement en œuvre le programme global de reconstruction de logements ruraux du gouvernement du Népal., qui vise à reconstruire des logements de base résistant au séisme pour environ 700 000 bénéficiaires éligibles qui se sont inscrits pour recevoir des aides au logement. Les Administrateurs ont également visité « Incessant Rain Animation Studios », un studio népalais qui exporte des produits numériques vers le cinéma mondial et l'industrie du jeu vidéo. Ils ont pu constater de visu la rétention de jeunes talents dans le pays, tout en comprenant mieux les technologies de rupture en action dans le pays. Cela a également ouvert la voie à une conversation sur le climat des affaires et de l'investissement au Népal.

Pour mieux comprendre le climat des affaires, les Administrateurs ont rencontré des entrepreneurs et des représentants du secteur privé. Cela a également créé un environnement propice aux discussions sur les moyens par lesquels le Groupe de la Banque mondiale peut assister le pays pour attirer le secteur privé vers des investissements diversifiés. Lors de leurs discussions avec les décideurs et les représentants de la société civile, les Administrateurs ont poursuivi le débat sur les diverses opportunités qui se dessinaient dans différents secteurs du Népal fédéral et sur les moyens d'étendre et d'améliorer leur impact positif.

BANGLADESH

Après le Népal, la délégation des Administrateurs du Groupe de la Banque mondiale s'est rendue au Bangladesh du 1er au 5 novembre 2019 pour avoir une vue d'ensemble de la situation du pays en matière de développement. Cette visite était une occasion de reconnaître les progrès remarquables accomplis par le Bangladesh dans la réduction de la pauvreté grâce à une croissance économique inclusive, ainsi que son soutien généreux à la communauté de réfugiés rohingyas. Les principaux objectifs de la visite étaient les suivants: (i) étudier l'impact des activités du Groupe de la Banque mondiale au Bangladesh; (ii) comprendre les défis d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui a maintenu une croissance économique solide au fil des ans, mais qui continue de faire face à des niveaux élevés de pauvreté et de vulnérabilité, en particulier ceux provoqués par l'afflux massif de population Rohingya déplacée ces dernières années; (iii) échanger avec les autorités, les bénéficiaires et les autres parties prenantes sur le partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale.

Le Bangladesh a réalisé des progrès remarquables dans la réduction de la pauvreté et l'accélération de la croissance. Depuis 2000, il a réduit de moitié la pauvreté et, avec une croissance continue de plus de 7%, le pays figure parmi les 10 économies les plus dynamiques du monde. Entre 2010 et 2016, environ 8 millions de Bangladais sont sortis de la pauvreté. Une personne sur quatre vivant toujours dans la pauvreté, il reste un vaste programme de développement inachevé. Le Bangladesh doit accélérer sa croissance pour atteindre son objectif, qui consiste à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2031 et à éliminer la pauvreté d'ici 2030.La demande de financement du développement est élevée au Bangladesh. Le pays a pleinement utilisé son allocation de base de l'IDA18 d'environ 4,6 milliards de dollars. En outre, le Bangladesh utilise également le système IDA de mise à niveau. Le Bangladesh est le 12ème pays au monde où la SFI a le plus investi, avec un portefeuille engagé de 1,2 milliard de dollars.

L'afflux de Rohingya au Bangladesh en 2017 était à l'époque la crise de réfugiés qui connaissait la plus forte croissance dans le monde. Le pays a fait preuve d'une grande générosité envers les Rohingyas au moment critique, ce qui a permis de sauver des milliers de vies. La Banque mondiale se tient aux côtés du Bangladesh pour aider le pays à faire face à l'afflux de réfugiés d'une ampleur sans précédent. La Banque a mobilisé près d'un demi-milliard de dollars de subventions du sous-guichet de l'IDA18 pour les réfugiés (RSW). À ce jour, 240 millions de dollars en subventions, y compris une contribution de 13 millions de dollars du Canada, ont été affectés aux besoins en matière de santé, d'apprentissage et de services de base des Rohingya dans le district de Cox's Bazar. La Banque mondiale soutient les Rohingyas jusqu'à ce qu'ils puissent rentrer chez eux en toute sécurité, ainsi que les communautés hôtes, par le biais de projets nouveaux et existants.

Les Administrateurs posent avec Son Excellence Mme Sheikh Hasina WAZED, Premier Ministre du Bangladesh

La rencontre avec les représentants du secteur privé a permis d'apprécier la contribution du secteur privé à la croissance économique et à la création d'emplois du pays, y compris la production d'électricité, qui demeure une priorité essentielle pour atteindre un taux de croissance plus élevé. Le secteur de l'énergie du Bangladesh est l'un des secteurs du pays qui connaît la croissance la plus rapide dans la région de l'Asie du Sud. La participation du secteur privé représente environ la moitié de la capacité totale installée, et 94 % de la population a accès à l'électricité (réseau et hors réseau). L'IDA soutient le secteur de l'énergie du Bangladesh avec 2,4 milliards de dollars pour renforcer la capacité, produire de l'énergie propre, améliorer l'efficacité de la production, de la transmission et de l'exploitation du système, réduire les pertes techniques, améliorer le réseau de transport et de distribution rurale ainsi que pour accroître l'accès au réseau et à l'énergie renouvelable.

Le soutien de l'IDA a jusqu'à présent permis d'installer plus d'un million de foyers améliorés et ajouté 2.652 MW d'électricité au réseau national et 176 MW dans les zones hors réseau grâce à l'installation de systèmes solaires domestiques, de pompes solaires d'irrigation, de mini-réseaux solaires. Une autre capacité de 310 MW sera ajoutée au réseau national par le biais de projets solaires liés au réseau en cours. La Banque s'est

également engagée à promouvoir les politiques du secteur de l'énergie et à renforcer les capacités institutionnelles.

La SFI a été à l'avant-garde de la promotion de solutions du secteur privé pour combler le déficit énergétique du Bangladesh. En 1998, la SFI a financé le tout premier IPP pour fournir de l'électricité au réseau national, qui s'est avéré être un prototype à suivre pour d'autres. Depuis, la SFI a fourni près d'un milliard de dollars de financement à long terme et les projets devraient contribuer à près de 4,6 GW de capacité de production supplémentaire.

La MIGA a appuyé dix projets dans le secteur de l'énergie dont les montants contractuels s'élèvent à 788 millions de dollars. En septembre 2019, l'exposition brute de garantie de cinq projets actifs s'élevait à environ 475 millions de dollars.

Malgré ces développements, le secteur de l'énergie est toujours confronté à de multiples défis. La consommation d'électricité par habitant reste faible à 464 kW/habitant, soit la moitié de la moyenne des pays à revenu intermédiaire.

MALDIVES

Après le Bangladesh, la délégation des Administrateurs de la Banque mondiale a effectué une visite de trois jours aux Maldives afin de constater de près les progrès et les résultats des projets soutenus par la Banque mondiale dans l'archipel. La délégation a discuté des possibilités et des contraintes en matière de développement avec le gouvernement des Maldives et d'autres acteurs du développement et a noté l'alignement de la stratégie du Groupe de la Banque mondiale sur les priorités du pays.

Les Administrateurs de la Banque mondiale ont rencontré Son Excellence le Président Ibrahim Mohamed SOLIH, le Président du Parlement, l'honorable Mohamed NASHEED, et M. Ibrahim AMEER, Ministre des Finances, à Malé, aux Maldives, pour discuter des priorités de développement.

Au cours de la visite, les Administrateurs ont rencontré Son Excellence le Président Ibrahim Mohamed SOLIH, l'honorable Mohamed NASHEED, Président du Parlement, Son Excellence Ibrahim AMEER, Ministre des Finances, des ministres sectoriels de l'habitat, de l'environnement, et l'Honorable Abdulla SODIQ, maire d'Addu et responsables publics du conseil municipal d'Addu. Les Administrateurs ont également échangé avec le Conseil du développement des femmes d'Addu et de Parley. La délégation s'est rendue à Malé et dans sa banlieue, Hulhumale, ainsi que dans l'atoll le plus au sud d'Addu. À Addu, ils ont observé des activités menées par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale multi donateurs, le projet d'adaptation au changement climatique, qui vise à réduire la vulnérabilité

Les Administrateurs de la Banque mondiale ont rencontré Son Excellence le Président Ibrahim Mohamed SOLIH, le Président du Parlement, l'honorable Mohamed NASHEED, et M. Ibrahim AMEER, Ministre des Finances, à Malé, aux Maldives, pour discuter des priorités de développement.

d'Addu au changement climatique. Ce projet a été financé par la Banque mondiale avec le soutien de l'Union européenne et du DFAT (gouvernement australien). À Hulumale, des projets de logement en cours et un projet d'énergie renouvelable soutenu par la Banque mondiale ont également été visités. Au cours de la réunion avec Son Excellence le Président des Maldives, la délégation a réaffirmé le partenariat pour le développement établi depuis plus de quarante ans. Au cours de la réunion avec le Ministre des finances, ils ont discuté des possibilités de développement et des principales contraintes rencontrées par les Maldives en mettant l'accent sur les questions macro-budgétaires, ainsi que l'appui du Groupe de la Banque mondiale aux réformes prioritaires du gouvernement. Les possibilités d'investissements du secteur privé ont été

examinées lors d'une réunion avec le personnel du ministère des Finances et du Groupe de la Banque mondiale.

Les Maldives disposent d'un portefeuille de l'Agence internationale de développement (IDA) comprenant 1 garantie IDA et 6 projets d'investissement actifs axés sur la pêche, la gestion des déchets solides, la gestion des finances publiques et l'amélioration de l'emploi, en particulier dans les secteurs du tourisme et des technologies de l'information. L'engagement net total est de 104 millions de dollars. En outre, le portefeuille bénéficie d'un prêt à l'élaboration d'une politique de développement en matière de gestion des risques de catastrophe assorti d'une option de tirage en cas de catastrophe (CAT DDO) visant à soutenir les réformes macro financières et d'un mécanisme de financement en cas de pandémie visant à renforcer la capacité dun pays à faire face aux catastrophes naturelles et au changement climatique. Le PEF constitue une source de financement supplémentaire pour aider les Maldives à faire face à d'éventuelles épidémies transfrontalières à grande échelle. La SFI a un projet en cours aux Maldives, une participation au capital en 2008 de la Housing Development Finance Corporation (HDFC), d'un montant de 2,25 millions de dollars (participation de 18%). La SFI s'est associée à la BAD et la HDFC Investments Limited, une filiale de la Housing Development Finance Corporation Limited en Inde, pour fournir un ensemble de fonds propres et de prêts permettant la privatisation de la HDFC, une institution de financement du logement appartenant au gouvernement. La SFI et la BAD ont investi 4,5 millions de dollars et la HDFC Investments Limited, 3,75 millions de dollars. La SFI et la BAD ont également consenti un prêt de 7,5 millions de dollars chacune pour soutenir le projet.

PROJETS APPROUVES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE AU PROFIT DES PAYS DE NOTRE GROUPE AU COURS DE LA PERIODE SOUS REVUE

Le 8 novembre 2019 – Djibouti – Garantie de la MIGA pour un investissement dans Red Sea Power Limited SAS, (comprenant une allocation du Guichet du Secteur Privé de l'IDA pour un montant de $48,39 millions) - $ 100, 81 millions.

Le 26 novembre 2019 – Guinée – Premier appui budgétaire pour la gestion fiscale, la compétitivité, et la réforme du secteur de l'énergie - $90,00 millions.

Le 26 novembre 2019 - Second projet des Centres d'excellence africains d'enseignement supérieur pour un impact sur le développement - Benin (un crédit de $ 2 millions et un don de $ 4 millions), Niger (un crédit de $ 5 millions et un don de $ 10 millions), Togo (un crédit de $ 12 millions et un don de $ 6 millions), Gambie (un don de $ 12 millions), Nigeria (un crédit de $75 millions), Association des universités africaines (un don de $ 5 millions).